

Faire la guerre

Faire la paix

136^e congrès
des sociétés historiques
et scientifiques

Perpignan

université de Perpignan Via Domitia

2-7 mai 2011

Programme d'appel

Sommaire

Introduction	5
THÈME I	
Terminologie et pratiques	7
THÈME II	
La paix et la guerre comme processus	13
THÈME III	
Qui fait la guerre ? Et la paix ?	23
THÈME IV	
Représenter la guerre et la paix, ou la guerre et la paix dans l'ordre symbolique	33
COLLOQUE I	
Faire la guerre, faire la paix... dans l'Antiquité : la guerre en Afrique sous l'Empire	37
COLLOQUE II	
Images de guerre, guerre d'images, paix en images	39
À l'attention des intervenants	43
Modalités d'inscription	45
Fiche d'inscription	47

Introduction

« Le but de la guerre, c'est la paix »
Aristote

En proposant comme thème du 136^e congrès du CTHS qui se tiendra en mai 2011 à Perpignan « Faire la guerre, faire la paix », le CTHS n'entend pas inviter à recommencer les congrès de Lille (1976) ou d'Amiens (1996), déjà consacrés à la guerre et à la paix, ne serait-ce que parce que les deux précédents congrès concernaient uniquement certaines périodes historiques et que désormais (depuis 2000) les congrès du CTHS ont pour vocation de rassembler, autour d'un thème commun, toutes les sections, et donc toutes les périodes et tous les domaines de recherche inscrits dans l'ordre historique et scientifique.

Mais là ne se limite pas l'originalité revendiquée du sujet proposé. En employant le verbe « faire », et en réunissant dans un même libellé la guerre et la paix, on veut indiquer premièrement que la guerre et la paix seront envisagées sous leur aspect de processus, non comme des essences éternelles et pas davantage comme des états indépendants l'un de l'autre. La guerre et la paix seront donc analysées dans leur processivité et leur historicité, mais aussi dans leur complexité relationnelle. Car ce libellé, qui procède au couplage de la guerre et de la paix, invite également et surtout à ne pas traiter la guerre et la paix comme deux entités distinctes, mais à les envisager dans leur interaction, en privilégiant l'analyse des rapports qu'elles entretiennent. Non pas seulement en ce que la guerre et la paix sont des états successifs et alternatifs, mais en ce que ce sont aussi des moments gros l'un de l'autre : l'état de paix porte en lui les séquelles de la guerre à laquelle il succède, en même temps qu'il est le plus souvent (toujours ?) porteur de guerres futures : il n'est en tout cas jamais dégage de toute tension pouvant déboucher sur l'affrontement militaire ; à d'autres moments, l'horizon de la paix à venir éclaire ou motive l'affrontement guerrier. Ni la guerre sans la paix, ni la paix sans la guerre : c'est la dialectique complexe de la guerre et de la paix qui sera au cœur de ce congrès.

L'impératif de lier ainsi étroitement la guerre et la paix n'est rien d'autre qu'une façon de tirer les leçons des « peace studies » et des « war studies » et de prendre acte des recherches les plus récentes en ce domaine qui mettent, bien davantage que par le passé, l'accent sur la difficulté que l'on éprouve à traiter séparément de la guerre et de la paix, sans doute parce que l'époque actuelle, féconde en fausses paix et en guerres larvées, nous confronte de plus en plus à l'évidence qu'il n'y a ni paix absolue ni guerre absolue, mais des situations intermédiaires, ambivalentes, complexes et contradictoires (ainsi par exemple la paix n'existe dans certaines régions et pour certains États du globe que parce que la guerre est exportée

loin de leurs frontières) : un « brouillage » de la guerre et de la paix, que les questions actuelles du terrorisme et de la sécurité internationale ne contribuent pas à dissiper.

C'est donc à l'analyse de toutes les situations historiques où peuvent se révéler cette ambivalence et cette complexité que le choix de ce thème a pour fonction d'appeler : « paix armée », « guerre froide », « drôle de paix, « drôle de guerre », bellicistes qui font la paix, pacifistes qui déclarent la guerre, peintres ou cinéastes qui représentent la guerre pour mieux installer la paix, monuments aux morts dont on ne sait si la fonction est d'entretenir le souvenir de la guerre ou de prévenir son retour : autant de situations et de pratiques dont on pourrait évidemment encore poursuivre l'énumération et dont chacune est exemplaire de ces états transitionnels complexes et parfois contradictoires dont nous souhaitons qu'ils soient au cœur des communications présentées lors de ce congrès.

La période contemporaine qui a connu deux guerres mondiales, des conflits sans nombre, l'apparition et le développement du terrorisme, l'exportation des guerres qui, traditionnellement, voyaient l'affrontement des pays européens, vers l'Afrique et le Proche Orient, offrira sans doute un champ privilégié d'analyses. Mais toutes les périodes antérieures, dont aucune n'a ignoré ni les conflits ni les apaisements, ni leur diversité ni leurs relations singulières, seront tout autant en mesure d'offrir, à partir de la singularité chaque fois renouvelée aussi bien des situations de guerre et de paix que de leur théorisation, de précieux éléments permettant de progresser dans la compréhension de ces deux processus historiques majeurs, dont on ne peut sans doute en conclusion et en guise d'exorde, même utopique, que souhaiter que l'un, le processus de paix bien évidemment, finisse par prendre le pas sur l'autre et rompe ainsi cette tension dialectique.

Incapacité à dissocier réellement la guerre et la paix, difficulté à tracer une frontière nette entre la guerre et la paix, autant qu'à distinguer la guerre et la paix d'états incertains qui en sont à la fois proches et différents, dissymétrie de la guerre et de la paix : c'est par ces premiers constats, qui résultent autant d'une analyse lexicale que de l'analyse de situations historiques concrètes, que l'on choisira de commencer à aborder le thème du congrès.

A - Approche lexicale

Une première approche consiste à interroger les définitions de la guerre et de la paix. On constatera à ce propos que la paix est un terme polysémique. Il désigne aussi bien un état intérieur : la paix de l'âme, de l'esprit ou du cœur, qu'un état extérieur : il signifie alors l'absence de guerre, de conflit, de violence entre États, peuples, collectivités humaines. Sur le plan juridique, il désigne le traité conclu entre des États qui met fin à des conflits armés. Entre les différentes sortes de paix, la distinction n'est pas cependant seulement de nature, elle est aussi de valeur : on oppose ainsi la paix négative – l'absence de guerre, de conflit, de violence – à la paix positive : par quoi l'on entend aussi (également) la paix véritable, qui requiert non seulement l'absence de trouble mais aussi la justice et l'harmonie sociales. Les synonymes ou les emplois métaphoriques du terme sont rares : concorde, tranquillité, trêve, le champ lexical est rapidement parcouru.

Il en va tout autrement pour le mot guerre, qui est beaucoup plus fortement polysémique. On peut ainsi distinguer un sens propre ou premier du terme, qui désigne la « lutte armée entre groupes sociaux et spécialement entre États ». Par extension, il signifie : « hostilité, luttes entre groupes sociaux n'allant pas jusqu'au conflit armé et sanglant ». Mais le terme est également doté d'un sens figuré et fait donc l'objet de nombreux emplois métaphoriques : il désigne alors « toute espèce de combat, de lutte ». Ces définitions classiques légitiment les très diverses occurrences du terme : depuis la guerre civile, la guerre privée, la guerre économique, les guerres de religion, la guerre des gangs en passant par la guerre psychologique, la guerre des nerfs, la guerre des sexes, la guerre idéologique, la guérilla. On parle aussi de guerre de plume, ou de faire la guerre à quelqu'un, de la guerre entre la raison et les passions, de faire la guerre aux abus, aux injustices et aussi de faire la guerre à la guerre. On s'interrogera sur la légitimité de quelques-uns de ces emplois : pour certains, la guerre froide n'est pas la guerre (Gaston Bouthoul), pas plus que les guerres privées ; peut-on parler de guerre dans le monde végétal (on parle à ce propos de guerre chimique) ou dans le monde animal (guerres entre espèces), ou la guerre est-elle une spécificité anthropologique ? La guerre économique

ne révèle-t-elle pas une proximité beaucoup plus grande avec la guerre entre les États, dont elle est un substitut ou un mode de manifestation différent de la guerre « classique » que la guerre des mots, incontestablement métaphorique ?

Outre ce premier déséquilibre sémantique entre la guerre et la paix, on peut aussi relever en ce qui concerne la guerre, l'existence d'un grand nombre d'occurrences qui n'ont pas d'équivalents en ce qui concerne la paix. On parle ainsi de marine de guerre, de trésor de guerre, de dommages de guerre, de métier de la guerre, de ministère de la guerre, de conseils de guerre, des malheurs de la guerre : mais il n'y a pas de marine de paix, de trésor de paix etc. De la même façon, on distingue aisément différentes modalités de la guerre : guerre de défense, guerre de libération, d'agression, de conquête, de pacification, d'extermination, guerre raciale, guerre coloniale, guerre ethnique, guerre des étoiles, guerre d'usure, guerre totale, guerre préventive, guerre mondiale, guerre planétaire ; guerre de position, guerre de mouvement, qui n'ont pas davantage d'équivalent en ce qui concerne la paix. La simple comparaison du nombre de citations, d'expressions, de formules répertoriées par le dictionnaire le Robert et consacrées d'une part à la guerre et d'autre part à la paix, et dont le relevé précédent s'est largement inspiré, est de ce point de vue significative.

B - La dissymétrie de la guerre et de la paix

Cette première approche lexicale dont on retiendra donc essentiellement la faible variance des mots qui signifient la paix, face à la grande diversité métaphorique et lexicale des mots qui peuvent signifier la guerre, est riche de deux enseignements. D'abord, elle révèle à l'évidence une réelle dissymétrie entre la guerre et la paix dont il est aisé de repérer d'autres modes de manifestation : cette dissymétrie prend d'abord la forme non seulement d'une opposition théorique forte entre la guerre et la paix, mais aussi d'une opposition de valeur, dont on peut faire remonter l'origine, en Occident, à l'époque médiévale qui voit naître l'opposition entre une civilisation guerrière où le port des armes est traditionnellement l'essence de la domination, et une civilisation chrétienne qui cherche à établir du côté de la paix toutes les valeurs positives et à calquer le binôme guerre-paix sur le couple mal-bien.

On remarquera également que si la paix est souvent définie comme l'absence de guerre, donc par son antonyme ou du moins à l'aide de cet antonyme, il n'en est pas de même de la guerre, qui ne se définit pas par l'absence de paix mais toujours de façon positive, au sens où la réalité de la guerre est tout à fait tangible. Alors que la paix est souvent perçue comme un idéal, comme une perspective de l'action, voire comme une utopie, la guerre, elle, est le plus souvent bien réelle, aisément identifiable et repérable, omniprésente dans le temps et dans l'espace. À cette guerre omniprésente, on opposera donc la paix dont l'existence même s'avère problématique. Ainsi pour les Pères de l'Église, la paix (« tranquillité de l'ordre » pour saint Augustin) ne peut être pleinement établie en ce bas monde : elle est le fait de la cité céleste. Sur terre, elle ne peut être qu'imparfaite et muable, soumise aux aléas du temps et aux attaques du mal : elle est cependant, en ce monde, le but toujours remis en question auquel tendent les justes, qui sont la cité de Dieu. La véritable paix, durable et fondée sur la justice, est celle du ciel. Dieu est unité, concorde et paix. La tâche du chrétien ne peut être que d'étendre dès ici-bas l'application de la volonté divine, qui est la paix, tout en sachant qu'elle ne peut que rester imparfaite dans l'assemblage que représente la société civile. Il est aisé de repérer des formes équivalentes de cette opposition entre une paix, « idéale », qui n'est pas de ce monde, et la guerre, bien réelle, non seulement au Moyen Âge mais tout au

long de l'histoire, sous une forme évidemment laïcisée, notamment depuis le temps des Lumières.

On pourra mettre en évidence la dissymétrie de la guerre et de la paix de bien d'autres façons. Dans l'historiographie par exemple : ainsi les historiens, à toutes les périodes, mais peut-être davantage à certaines périodes qu'à d'autres, se sont davantage tournés vers la guerre que vers la paix. Autre exemple, dans l'architecture, où l'on pourra insister sur l'ambivalence de certaines constructions et où un même objet peut être porteur de fonctions différentes : ainsi les fortifications et les châteaux forts (le château comme instrument de paix ou du moins de stabilisation *versus* le château/fortification en tant qu'outil guerrier). Dans le cas de la production artisanale, on pourra également aborder la question des œuvres de luxe, dont les formes reprennent celles d'objets destinés à la guerre mais qui sont en fait impropres à cet usage (et réalisées parfois, paradoxalement, pour des cérémonies de paix.) Il pourrait être intéressant d'aborder aussi la question du goût pour le domaine des armes et armures chez les collectionneurs (rapports avec les cabinets de curiosité, origines de nombreux musées, liens avec les sociétés d'histoire militaire, etc.) et celui de la « mise en scène » des armes et armures, dans des lieux spécifiques, telles les églises, chapelles funéraires, les salles de garde, les salles d'honneur, etc. (Dominique Poulot). Dans l'art, on ne peut qu'être sensible à un déséquilibre manifeste entre la guerre et la paix : il y a une littérature de guerre, il n'y a pas de littérature de la paix, déséquilibre aussi entre les représentations picturales de la guerre, et les représentations picturales de la paix, beaucoup moins nombreuses, et sémiotiquement beaucoup plus pauvres. Il y a de la même façon un cinéma de guerre, pas un cinéma de paix. Plus exactement, et l'on touche ici plutôt ou en même temps au paradoxe, quand on dit qu'il n'y a pas une littérature de la paix, ou un cinéma, ou une peinture de paix, on ne veut pas dire que l'on n'écrit pas sur la paix, ou en faveur de la paix (et c'est ainsi que peuvent être lues bien des œuvres qui prennent la guerre pour objet), que le cinéma ou les films de guerre n'ont jamais la paix pour objet, que la peinture ne réponde pas à ce même objectif, mais c'est la description de la guerre (par la peinture, par le livre, par le cinéma) qui participe alors à la construction de la paix et non la représentation directe de la paix. Ces mêmes thèmes pourront indifféremment être abordés dans le quatrième thème proposé.

C - Les ambiguïtés de la guerre et de la paix ou l'impossible frontière

Le second enseignement de l'analyse lexicale est en effet qu'elle fait surgir d'une autre façon les ambiguïtés de la guerre et de la paix, en mettant en évidence la difficulté à laquelle on se heurte lorsqu'on veut tracer une frontière entre la guerre et la paix. Si la guerre et la paix sont bien lexicalement des antonymes, et donc si elles sont censées s'opposer radicalement, on ne peut négliger ou ignorer la grande variété des situations intermédiaires entre la guerre et la paix : ou, si l'on aime mieux, entre la « vraie » guerre et la « vraie » paix, des situations intermédiaires qui trouvent elles aussi une traduction au plan lexical ; si l'on parle en effet de « vraie » guerre et de paix « vraie », ou « véritable », cela laisse entendre qu'il y a des guerres qui ne disent pas leur nom et des paix qui n'en sont pas : telles la guerre froide, la guerre larvée, la guerre « couverte », la guerre d'usure, la petite guerre, la drôle de guerre et, de leur côté, la paix armée, la mauvaise paix, la paix en trompe l'œil, la drôle de paix, la « paix chaude », la « paix froide », la paix fragile, ou introuvable, ou injuste, ou manquée,

le « semblant de paix ». Toutes ces formules attestent à l'évidence que l'on a coutume de distinguer des degrés dans la paix comme dans la guerre.

Loin donc d'être des états faciles à identifier, nettement distincts et exclusifs l'un de l'autre, entre lesquels il serait facile de tracer une frontière : ou la guerre, ou la paix, la guerre et la paix apparaissent comme des processus évolutifs et des états incertains – guerre ou paix ? – qu'il importe également d'être en mesure de distinguer d'états plus ou moins stabilisés qui en sont à la fois proches et différents.

Au Moyen Âge, dans la pratique, on distinguait plusieurs genres de guerres et plusieurs sortes de paix : affrontements entre chrétiens ou entre musulmans, guerre contre les « infidèles », raids ponctuels ayant pour but le pillage, guerre en terrain ouvert, guerre de siège ; paix durable, trêves conclues pour une durée déterminée, sauf-conduits assurant la sécurité des personnes... À certains types de guerre pouvaient correspondre certains types de réconciliation sinon de paix. Les termes qui les désignaient étaient nombreux et l'étude de leur étymologie ainsi que de leur usage peut éclairer utilement la conception que les hommes du Moyen Âge se faisaient de la guerre et de la paix. Ainsi, le combat ou l'état de guerre entre musulmans était appelé en arabe *harb* d'une racine (HRB) qui signifie également piller. La question de la limite entre la guerre et le brigandage – *hirâba* signifie brigandage armé – est alors posée comme dans le cas des raids (*ghazw* ou *ghâziya* qui a donné « razzia » en français). *Haraba* c'est faire la guerre mais c'est aussi aiguïser ou bien être en colère. Le terme peut aussi être employé au figuré. Dans ce cas, il signifie jouter, disputer. Parmi les expressions construites avec *harb*, il y a *Dâr al-harb* qui est le territoire de la guerre, c'est-à-dire celui des « infidèles » contre lesquels la guerre est permise. Toutefois la guerre contre les non-musulmans est plutôt désignée par le terme de *jihâd* d'une racine (JHD) qui implique la notion d'effort mené dans un but déterminé (l'*ijtihâd* est le travail des juristes dans la recherche des solutions juridiques). D'où la notion de *jihâd* majeur qui désigne l'effort sur soi-même pour lutter contre ses mauvais penchants. *Qâtala* (QTL = tuer, mettre à mort) est également un terme qui signifie combattre ou faire la guerre.

En Occident, les mots *bellum*, *guerra* ou guerre englobent facilement tous les types de conflits, au point que les historiens parlent de « guerres privées » pour désigner les conflits menés par les seigneurs ou par les villes, voire par certains non-nobles, dans la lignée des faides, en partie parce que les contemporains utilisent le mot « guerre » pour toutes ces formes, quel que soit le responsable du combat. Cela tient à ce que la guerre n'est pas toujours totalement distinguée de la vengeance et que l'une et l'autre se déroulent selon les mêmes modes : affrontements, pillages, brigandages, viols, etc. En revanche, l'évolution chronologique montre que la guerre tend à se séparer de plus en plus nettement de la faide et de la vengeance, et qu'elle se définit par un art en grande partie emprunté à l'Antiquité, comme le montre le succès des Faits des Romains et le recours au *De re militari* de Végèce (IV^e siècle), abondamment diffusé et traduit. Faire la guerre revient alors à pratiquer un art de la guerre qui est aussi de plus en plus nettement réservé aux nobles et codifié dans des Arts de la chevalerie, en particulier pendant la guerre de Cent Ans et grâce au développement des ordres de chevalerie. De ce fait, la guerre se distingue aussi de son apprentissage, par le biais des joutes et des tournois. Il est d'ailleurs très significatif qu'en France, les ordonnances qui limitent le port d'armes, les tournois et les guerres seigneuriales dites « privées » soient concomitantes, à partir du XIII^e siècle.

En ce qui concerne la paix, les mots sont aussi très resserrés, mais il faut distinguer la trêve et la paix, comme le montrent toutes les nuances relatives à la Paix de Dieu par exemple, les définitions juridiques et coutumières, ou encore les pratiques individuelles qui conduisent à faire cesser une « guerre d'amis » par une trêve ou par une paix, ou encore par

un asseurement, c'est-à-dire « la promesse solennelle qu'une personne donnait à une autre de s'abstenir de toute violence envers elle ». Cette dernière pratique s'est poursuivie jusqu'à la fin du Moyen Âge, et peut-être au-delà, au moins dans les villes du Nord.

Envisager tous ces termes, en Occident comme en Orient, dans leur contexte littéraire, politique et historique, étendre l'analyse au vocabulaire qui désigne l'ennemi, permettrait sans doute de mieux appréhender les différents systèmes de représentation de la guerre et de la paix ainsi que son évolution du Moyen Âge jusqu'à nos jours.

La difficile caractérisation des degrés d'intensité des conflits pose aujourd'hui sur un autre mode le problème de la limite entre la guerre et la paix, comme on le voit dans des conflits dits de « basse intensité », des missions de « maintien de la paix », des opérations de « police internationale » etc., qui posent des questions juridiques mais aussi politiques. Cette délicate limite se manifeste dans la notion extrêmement problématique de « sécurité » qui intègre les formes de la guerre, dans le régime juridique de la paix. La mise en perspective historique du concept de sécurité fait aujourd'hui totalement défaut, alors qu'il semble plus que jamais nécessaire d'en concevoir avec méthode et rigueur le contenu et les limites. La question actuelle du terrorisme soulève des questions proches des précédentes. Du côté de la paix, la question des états comme les trêves, et de leur proximité avec la paix, pourra aussi être posée.

D - Les paradoxes de la guerre et de la paix. Les substituts de la guerre en temps de paix, de la paix en temps de guerre

On soulignera également certains paradoxes et l'on pourra continuer à s'interroger sur le déséquilibre entre la guerre et la paix à partir d'une réflexion sur leur mode d'existence substitutif.

Et d'abord, en commençant en ce cas encore par une approche lexicale simple, le paradoxe qui consiste dans l'utilisation du vocabulaire de la guerre pour parler de la paix : les « armées de la paix », les « forces de paix », les luttes pour la paix, sans oublier qu'on peut « torpiller » la paix, ou la « saboter ».

Un autre paradoxe est souligné par les historiens médiévistes. Si, dans la civilisation médiévale, la tâche du chrétien est l'établissement de la paix, on notera une conception de la vie religieuse comme un service militaire, *militia Christi*, une préparation au combat contre les représentants du mal et les forces diaboliques, la lutte des démons contre les hommes de Dieu faisant de la terre un champ de bataille perpétuel. Les martyrs en particulier sont célébrés comme des combattants. Les hymnes célèbrent leur combat et leur gloire comme celle de guerriers du Christ. Le vocabulaire militaire dans l'ordre de jésuites relève du même paradoxe, celui qui voit développé par un ordre au service de la victoire du christianisme une conception militante de la vie religieuse.

Un dernier constat tend à accentuer le déséquilibre entre la guerre et la paix. Si à l'omniprésence de la guerre dans le temps et dans l'espace, on peut opposer l'existence beaucoup plus problématique de la paix, la présence de la guerre dans la paix sur un mode substitutif et symbolique, dont les modalités sont nombreuses, n'a pas semble-t-il d'équivalent dans des situations considérées comme des situations de paix. Ce qui ne veut pas dire que la paix ne soit pas présente, comme il sera dit plus loin, dans la guerre, au

moins à titre de souhait, d'aspiration, voire de finalité paradoxale mais reste à savoir si cette présence est en certains cas susceptible de relever d'un mode d'existence substitutif.

On pourra analyser ces substituts de la guerre, qui contribuent à leur façon à brouiller la distinction de la guerre et de la paix, et qui sont repérables à toutes les époques : les tournois, le sport, les jeux vidéo, les rivalités et les compétitions dans l'ordre symbolique : que ce soit dans les sciences (on peut ici penser à la rivalité entre la « science française » (il faut entendre dite telle) et la « science allemande » (également dite telle) avant et après la Première Guerre mondiale, dans l'art (où l'on doit pouvoir repérer également d'éventuelles manifestations de nationalisme guerrier et de poursuite ou de préparation à la guerre dans ce domaine), etc.

On se demandera cependant si dans les situations de guerre, on ne peut identifier des pratiques qui correspondraient à une présence sur un mode substitutif et symbolique de la paix. Les rituels de la guerre et de la paix, tels que les analysent les médiévistes, et surtout en la circonstance les rituels de paix pourraient ici prendre place, même s'ils seront de préférence partie intégrante du thème II.

La paix et la guerre

comme processus

Les constats précédents attestent à quel point il est difficile à la fois d'identifier et de dissocier la guerre et la paix, et cela sans doute parce que la guerre et la paix ne sont pas des états abstraits, des épures théoriques, relevant d'une définition *a priori*, mais des réalités historiques, c'est-à-dire des processus dont on se proposera d'analyser l'intrication particulièrement complexe. On rencontre ainsi fréquemment l'opinion selon laquelle la guerre, même officiellement achevée, n'est jamais véritablement terminée car elle n'est qu'un épisode d'un conflit permanent. Sans nécessairement adopter cette lecture de l'histoire, on ne peut cependant que constater que, dans leur effectivité événementielle, la guerre et la paix sont difficilement dissociables l'une de l'autre. Ainsi, il est facile de repérer dans l'état de paix ou considéré comme tel des séquelles de l'état de guerre antérieur, et en bien des circonstances, ces séquelles sont indissociablement les ferments d'un conflit à venir : on peut donc se proposer de repérer les multiples formes de la présence plus ou moins clairement visible de la guerre dans la paix, voire de son déclenchement annoncé. Réciproquement, c'est dans la guerre que l'on aspire à la paix, qu'on la prépare, que l'on commence parfois à la construire. À tout le moins, la paix est l'horizon de la guerre, voire, comme l'apparent oxymore d'Aristote cité dans l'introduction à ce texte, son but paradoxal. L'apparente clarté de l'alternative qu'impliquerait l'antinomie des termes – ou la guerre, ou la paix – doit donc céder la place à l'analyse des situations intermédiaires qui attestent les ambiguïtés de la paix, et de la guerre. C'est donc le thème des ambiguïtés de la paix ou de l'impossible sortie de guerre que l'on pourra plus spécialement développer.

A - Commencer la guerre en temps de paix

1 - Dans une perspective purement historique et pour les périodes anciennes

Pour les périodes pré et protohistoriques, les formes de guerre peuvent être multiples. Plus que la guerre cependant, ce sont les phénomènes de lutte et de violence qui ont été étudiés.

L'état de « paix » se caractériserait alors par antithèse comme celui qui ne connaît pas l'une ou l'autre de ces formes de violence. Le congrès pourrait être l'occasion de présenter et discuter les travaux qui ont porté sur la naissance, la poursuite ou l'achèvement de cet état de lutte violente, ou perçu comme tel : les causes, les armes et les tactiques, les formes de combats, les évolutions techniques et culturelles pendant les guerres, leurs conséquences à différents niveaux en temps de paix : l'individu, le groupe, la société, les bâtiments, les productions, les territoires, leur utilisation ou leur aménagement.

Pour les sociétés protohistoriques, l'état de guerre est extrêmement codifié : les fournitures de contingents, leurs déplacements, leurs subsistances et les compensations qu'elles impliquent sont discutés en détail et, souvent, des années à l'avance. De tels préparatifs, en période de paix, sont parfois discernables au plan archéologique : des travaux récents ont une nouvelle fois appelé l'attention sur la fonction souvent ambivalente des « cadeaux diplomatiques » acheminés, depuis le monde méditerranéen, dans l'espace alpin. Ces cadeaux sont destinés à la fois à s'assurer l'envoi de concours humains ou matériels, à se concilier l'intercession de proches – ou réputés tels – des divinités de l'au-delà, ou pour le moins, à obtenir leur neutralité dans le conflit en gestation. *A contrario*, l'échange nourri d'objets de grand prix en période de paix constituerait un bon indicateur de la préparation du prochain état de guerre : il en irait ainsi de la grande opération militaire que les Tyrrhéniens de l'Adriatique et leurs alliés montèrent contre Cumès en 524/523 avant notre ère (Denys d'Halicarnasse) et dans le contexte de laquelle pourrait s'inscrire la livraison du fameux cratère de la tombe de Vix.

L'Antiquité pose la question de la permanence de l'état de guerre, dont se font écho les historiens grecs et romains. L'approche historique consiste ordinairement à séparer guerre et paix en les faisant se succéder. Cette démarche a une longue histoire qui s'enracine dans les mythes fondateurs, tel celui de Rome où à Romulus succède Numa le Pieux, au guerrier conquérant et fondateur de la ville dans la violence et le meurtre, le roi qui a fondé les lois sous l'égide des dieux. Le législatif et la prospérité économique auraient de ce fait besoin de la paix pour exister. Il convient de remettre en cause cette idée de succession guerre/paix, qui correspond plutôt au contenu du discours sur la paix, dans lequel il faut toujours un avant et un après.

Les auteurs médiévaux distinguent clairement le temps de la paix qui succède à celui de la guerre. Mais la multitude de conflits, de natures différentes, reflète davantage un environnement où la violence est latente, sinon permanente. Dans la réalité, la guerre et la paix s'entrecroisent par un jeu interactif qui oblige à ne pas atteindre des situations extrêmes et irréversibles. L'Église et les seigneurs cherchent à éviter la bataille, à économiser leurs forces et leurs vies, tout en souhaitant dominer l'adversaire. En terre d'Islam, déclarer la guerre contre les « infidèles » fait partie des devoirs du souverain, et conduite de la guerre et de la paix sont théoriquement soumises à certaines règles ; dans les faits, nombre de guerres sont déclenchées par des chefs locaux, militaires ou chefs de tribus, qui ne sont mus que par leurs propres intérêts.

En Occident, les guerres seigneuriales subsistent jusqu'à la fin du Moyen Âge, y compris quand émerge l'État, ce qui inclut les guerres entre cités et celles fomentées par des paysans. Mais ces guerres ne sont pas incessantes et elles entretiennent des liens étroits avec la paix. Quelle est alors leur justification, dans quelle mesure sont-elles considérées comme licites et comment se déclenchent-elles ? Dans un État organisé, c'est la lutte contre les insurrections qui peut revêtir un caractère guerrier : quelles formes prend-elle, quelles sont ses justifications ?

2 - Dans une perspective plus contemporaine, à la fois historique et thématique

La question des espaces peut être abordée dans le cadre des processus de déclenchement de la guerre : territoires convoités ou enjeux de conflits. Les aspects politiques ont des implications géographiques : délimitation, fragmentation, construction, développement de réseaux. Sont à considérer les « lignes » que constituent les fronts (le tracé de la ligne Maginot et ses conséquences géographiques contemporaines), qui furent ou sont parfois intra-urbains (Belfast, Beyrouth, Nicosie...), les lignes de protection (fortifications, à différentes échelles, depuis la muraille de Chine, le mur d'Hadrien (*limes*), jusqu'aux murs-grillages des enclaves espagnoles au Maroc, ceux des territoires palestiniens, de la frontière sud des États-Unis...), celles de la guerre froide (« Rideau de fer » en Europe, frontière des deux Corées...), frontières d'hier et d'aujourd'hui, lignes (visibles ou invisibles) de ségrégation socio-spatiale (États-Unis, Afrique du Sud...), des quartiers de non-droit où l'État ne parvient plus à assurer la paix civile, des *gated communities*.

À l'échelle du continent africain, depuis l'époque des indépendances, l'artificialité du tracé des frontières des pays d'Afrique sub-saharienne constitue l'argument classique, sinon commode, régulièrement avancé pour « expliquer » les nombreux conflits qui ont scandé l'histoire de ce continent au cours des cinq dernières décennies. Cette interprétation fait évidemment porter une responsabilité écrasante aux anciennes puissances coloniales. En creux, cette lecture peut aussi s'interpréter comme une forme de réification des « frontières naturelles » qui, parce qu'elles seraient incontestables, seraient supposées éviter la guerre. On peut dès lors s'interroger sur l'influence de la géographie (française notamment) dans cette perception très essentialiste de l'État-nation ; en oubliant un peu vite que le tracé géométrique des frontières n'est pas une spécificité de l'Afrique et qu'en définitive, en Afrique comme ailleurs, la carte politique est davantage le produit historique des rapports de force du moment que l'œuvre de la nature.

Par leur nombre comme par leur violence, les guerres civiles internes l'emportent d'ailleurs largement sur les conflits bilatéraux ayant pour origine des querelles frontalières entre deux pays. Longtemps masqué par les rivalités de la Guerre froide qui conduisaient l'Est et l'Ouest à soutenir les camps opposés, l'accès au pouvoir, son appropriation souvent exclusive au service d'un homme et du groupe ethnique qui le porte et la captation des ressources que cette position autorise, constituent la toile de fond dominante de ces conflits internes. Dans ce contexte, la géographie constitue une clé de lecture d'autant plus irremplaçable que les territoires « ethniques » et la localisation des ressources (minières notamment) dessinent très largement la cartographie des conflits.

Pour autant, l'anthropologie s'inscrit le plus souvent en faux par rapport à une lecture strictement ethnique des conflits. Elle rappelle en effet à juste titre que les catégorisations ethniques sont loin d'être aussi tranchées et étanches que les colonisateurs ne l'ont cru ; quand ils n'étaient pas eux-mêmes à l'origine de l'exacerbation de ces clivages (Rwanda). Par ailleurs, les rivalités ethniques (et parfois religieuses) qui ont souvent pour base des querelles de voisinage liées à des litiges fonciers (terre, pâturages) ne débouchent sur des guerres civiles que lorsque celles-ci sont instrumentalisées et exacerbées par des leaders politiques en quête de soutiens militants (Nigéria).

La durée des conflits comme l'implication croissante des populations civiles conduit par ailleurs à des déplacements massifs dont témoignent les nombreux camps de réfugiés situés à proximité des frontières (Tchad/Soudan) ou de déplacés internes (Ouganda, Somalie...). À l'interface entre guerre et paix, ces territoires deviennent des espaces de circulation autant

que d'endigement de groupes de population que les conséquences de la guerre mettent brutalement en contact : autochtones, étrangers, urbains, ruraux, victimes, militaires, humanitaires, ... constituent un *melting pot* dont on peut se demander s'il est davantage porteur de paix que de guerre ou s'il ne s'inscrit pas comme une des nombreuses modalités de la mondialisation.

B - Parler de paix en temps de guerre au Moyen Âge

Dans les périodes anciennes, si l'on restreint l'état de paix à celui de « non-guerre », les aspects envisagés sous l'angle de la préparation à la guerre (échange de cadeaux, alliances...) peuvent l'être également ici.

Au Moyen Âge, l'arrêt des combats n'est parfois que le résultat de l'épuisement des troupes ou de la victoire écrasante d'un parti sur l'autre. Un conflit s'arrête parfois sans qu'il n'y ait de paix officielle. Dans le domaine des guerres seigneuriales, on peut se poser la question de l'établissement d'une véritable paix ou de trêves, avec les distinctions d'ordre juridique, mais aussi anthropologique et politique que cela implique.

Faire la paix suppose dans l'imaginaire de retrouver l'ordre des choses, de réorganiser la société, de réformer les institutions, mais aussi les mœurs. Ce discours sur la paix, surtout en temps de guerre, est cyclique car il est fondé sur l'idée du retour aux origines. C'est le mythe du paradis perdu qui nourrit les lieux communs relatifs à la paix et qui sont pour la plupart hérités des valeurs chrétiennes véhiculées depuis saint Augustin. D'ailleurs les discours de paix sont souvent émis dans des lieux publics quasiment atemporels, situés hors de l'agitation civilisatrice, au bord de l'eau, mer ou lacs, sur des ponts qui enjambent des rivières (par exemple à Montereau), ou encore en frontière.

Les paroles de paix, les négociations intermédiaires évitent les situations extrêmes, comme les actes de massacres, par exemple. Le conflit est encadré par la parole qui peut fictivement créer un état de paix ou y faire croire, d'autant que l'énoncé est fortement ritualisé. La Paix de Dieu est une réponse aux exactions et à la violence dont sont victimes en temps de guerre les plus faibles, les « sans armes ». Après 1040, elle se double de la Trêve de Dieu qui interdit les hostilités en certaines périodes de l'année. Ainsi se trouve posée la question de la paix consentie et de la paix imposée. L'alliance entre les deux peut-elle s'opérer ?

Quand naissent les premiers traités de paix ? Sont-ils liés à la centralisation étatique, qu'il s'agisse de l'État carolingien ou de celui des Capétiens pour prendre l'exemple de la France ? Il faut sans doute donner des réponses nuancées, car le droit de guerre et la protection de la paix sont déjà au cœur des préoccupations qui président à la rédaction des statuts urbains consignés par les chartes de franchises à la fin du XI^e siècle.

Envisagée sous l'angle des rituels, la paix est d'une certaine façon incluse dans la guerre, dans la mesure où l'une et l'autre des parties s'inscrivent dans la culture de l'honneur, dans tous les sens de ce mot, moral et matériel, qui les sous-tend. Leur but est d'ailleurs de procéder au basculement vers la paix, qui nécessite le pardon et l'oubli.

Des rituels préparatoires existent-ils ? Faire la guerre s'inscrit au Moyen Âge dans une culture de l'honneur et il peut être nécessaire de procéder à des rituels préparatoires pour commencer à faire la paix, par exemple recourir à une amende honorable ou, pour la France, quand l'État s'impose, de concéder la grâce royale sous la forme d'une abolition (c'est le cas de Charles VII en particulier). S'y ajoutent des éléments de christianisation indispensables

au pardon, pénitence, messe, communion, baiser de paix, etc. Gestes et paroles ont ici aussi leur importance, qu'ils soient imposés par les pouvoirs ou spontanés.

C - Construire la paix

Aux époques anciennes, la paix ne se réduit pas à un état temporaire entre deux conflits ou un simple répit entre deux épisodes belliqueux, elle évoque aussi une situation personnelle et collective, concrète et matérielle, de bien-être, de sécurité et tous les éléments permettant de suspecter une telle situation pourront faire l'objet de présentations.

Au Moyen Âge, les rituels interviennent dans la construction de la paix, comme étapes nécessaires mais aussi garanties.

Rôle du serment : une place particulière doit lui être consacrée, car il garantit la paix par la notion de parjure. Qui prête serment ? Par oral ou par écrit ?

Rôle des échanges matériels : sous forme de composition financière, de cadeaux, de rançon, voire de pillage.

Rôle des intermédiaires : messagers, hérauts, ambassadeurs, interprètes, femmes, qui occupent une place essentielle dans les rituels d'agression ou de pacification

Mariages : ils viennent souvent sceller une paix entre les États, mais aussi entre les tenants des fâides et des guerres « privées ». L'alliance joue donc un rôle non négligeable.

Rôle des femmes en général : sont-elles seulement des « monnaies d'échange » ? Font-elles partie des *inermes*, au même titre que les clercs ? Le fait que les femmes aient pu porter des armes, telle Jeanne d'Arc, montre la complexité du problème que suppose, pour les femmes, le mélange entre la vocation à la paix et le fait de faire la guerre.

Au titre des processus de construction de la paix doit être prise en compte la rédaction des textes de paix, genre littéraire aussi stéréotypé que la chronique des guerres. Pour la période médiévale et moderne en particulier, la diplomatie des traités, l'étude de l'exposé des motifs, la nature des clauses de sanction, la réitération du dispositif, sont autant de domaines jusqu'ici peu étudiés, qui relèvent de ces « formalités des pratiques » mises en lumière par Michel de Certeau. L'évolution de la forme et du contenu à l'époque contemporaine devra également être abordée. Enfin, la rédaction et la diffusion des appels à la paix, et donc la propagande et la double interprétation de ce type de texte, relèvent également de ces questionnements.

De façon symétrique à la guerre, il existe une propagande de paix, dont témoignent les discours de paix. Au delà de la propagande, la parole de paix, dans tous les cas, est un remède. C'est la raison pour laquelle elle émane des clercs et éventuellement des femmes. Elle relève de l'amour et elle est destinée à faire du bien. Ces discours de paix, ces paroles bienveillantes décrivent un monde idéal qui est nécessaire pour entretenir l'utopie et permettre le vivre ensemble. C'est d'autant plus vrai pendant certaines guerres civiles où il faut conjurer les divisions. La paix est alors conçue comme une démarche volontaire. Faire la paix, c'est vouloir la paix. Les discours aident à s'en persuader. Les conséquences psychologiques des guerres doivent être revues à la hausse : elles expliquent que s'exprime le désir de faire la paix et que la pratique du conflit change de sens à la fin du Moyen Âge : les sujets du royaume, à qui le pouvoir demande d'être « pacifiques » revendiquent un état de paix. La théorie des politiques et des clercs s'est vulgarisée en même temps que se sont développés l'État et la sujétion.

Y a-t-il cependant des résistances à la paix ? La question mérite d'être soulevée, en raison des enjeux de la guerre et des bricolages nécessaires pour arriver à la paix et réparer le tissu social. Et ce n'est pas si facile à l'époque médiévale, par exemple en raison des confiscations de biens pendant la guerre, en raison des mariages mixtes avec l'ennemi, en raison du commerce fait avec l'ennemi. En pays d'Islam on voit aussi les oulémas prendre parfois la tête d'une opposition à la paix lorsque celle-ci est jugée « mauvaise », comme ce fut le cas à Damas après l'accord conclu entre le sultan al-Kâmil et l'empereur Frédéric II. Surgit alors la question de la définition d'une « mauvaise » ou d'une « bonne » paix. Pour la guerre le même dilemme se pose qu'en Occident : comment justifier la guerre entre musulmans ? L'Islam interdisant de verser le sang d'un autre musulman, quels ont été les arguments des juristes, des politiques, des militaires, pour contourner la loi religieuse ? Quelles ont été les réactions des opposants à ces guerres « illégitimes » ?

À l'époque moderne et contemporaine, on pourra aborder la question de l'administration des populations civiles et, d'une façon générale, la question du gouvernement militaire.

Ce sont également les formes particulières de la lutte contre les insurrections ; opérations de police contre les populations en insurrection. Mais aussi, pour respecter le protocole du congrès, la façon dont on sort de ce type de conflit, et les formes diverses de la « pacification » : annexion (mais on retrouve le gouvernement militaire), amnistie, souveraineté limitée.

La question de la frontière sous ses diverses formes est également un problème récurrent ; à travers les définitions fluctuantes de la frontière ; souverainetés affrontées, marches, pré carré. L'administration des « places de la barrière », comme objet de négociations sous Louis XIV est aussi un bon observatoire. Plus largement, pourrait être également évoqué le rôle des compensations territoriales au cours des négociations. Quelles sont les capacités des espaces à nourrir la guerre (pratiques de pillages, de rançonnages et de mise à contribution forcée d'espaces frontaliers) ? Quelles réparations négocier au moment de la paix ?

C'est toute la question de la constitution des royaumes, de l'extension des limites des royaumes pour atteindre des limites ressenties comme « naturelles » : pré carré, ceinture de fer... qui sont les conditions de la paix tout autant que les causes de la guerre.

Les espaces frontaliers sont à la fois des espaces de conflits privilégiés et des espaces de liberté au moment de la paix : Savoie, Lorraine, Suisse... Comment instaurer la paix dans un territoire conquis par la guerre ? Cette restauration de la paix allant de pair avec celle de la légitimité des autorités et de la continuité de l'ordre public « intérieur ». Quelle gestion des espaces conquis : condition du retour à la paix sociale, gestion de l'ordre public, et consensus à rechercher avec les populations pour garantir les acquis de la guerre. On peut prendre pour exemple la gestion de la Savoie par Brissac entre 1550 et 1560, mais la question se pose aussi au moment de l'annexion du Roussillon, de la politique d'annexion, tout autant que dans la politique de reconquête interne aux moments des conflits religieux qu'il s'agisse de ceux du XVI^e siècle, de ceux du XVII^e siècle, ou des territoires placés sous administration militaire pendant la période révolutionnaire et impériale. Mais ce sont des problématiques qui se posent aussi pour l'Empire ottoman avec les conquêtes européennes, ou encore pour l'Alsace et la Lorraine entre 1870 et 1918, ou avec l'occupation de la France entre 1940 et 1945.

La question de la restauration de la paix est aussi liée à celle de la restauration de la légitimité des autorités et de la continuité de l'ordre public à l'intérieur des frontières.

La question des territoires, et en particulier des frontières, peut se poser d'une autre façon dans la construction de la paix : objet – lieu – de négociations, revendication des limites « naturelles » comme garanties de paix. Il faudrait aussi rendre compte de l'incessant

flottement des frontières, avec ces villes que l'on peine à retrouver sur les cartes géographiques en raison des balancements linguistiques.

D - Sortir de la guerre

Faire la paix ne signifie pas nécessairement que l'on tourne définitivement le dos à la guerre. La guerre demeure présente dans la paix sous des formes diverses que l'on pourra tenter d'identifier.

En histoire contemporaine, des recherches récentes ont mis l'accent sur les sorties de guerre (vécues de façon collective et individuelle) : comment les vaincus acceptent-ils la défaite et ses conséquences, comment les vainqueurs veillent-ils à l'exécution des règlements, en préparant le retour du vaincu dans la communauté internationale, comment défendent-ils face à l'opinion publique (parfois dans leur propre pays) les valeurs au nom desquelles ils ont mené ce combat ?

Dans les règlements de paix pour l'époque contemporaine seront étudiés en particulier les aspects économiques et financiers : les indemnités de guerre, leurs modalités de paiement (voire leur refus), le rôle des banques et leur poids économique réel, confronté à la représentation qui en est affichée.

Les frustrations et les déséquilibres engendrés par le traité de Versailles ont déjà fait l'objet de nombreux développements mais, à la lumière de fonds d'archives d'une grande richesse bien qu'encore peu explorés, tels ceux de la Commission interalliée des réparations ou de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans, l'étude pourrait encore se porter sur les ambiguïtés de la paix à reconstruire, lorsque le sauvetage de l'économie européenne implique d'aider l'ancien ennemi plutôt que de le terrasser, au prix de réparations complexes qui alimentent incompréhensions et ressentiments. Le dépeçage de l'Autriche-Hongrie après la signature des traités de Saint-Germain-en-Laye et de Trianon pourrait ainsi être examiné à l'aune des incessantes livraisons en nature, d'une extraordinaire diversité, exigées des vaincus, où les fours à pain côtoient les robinets et les machines à écrire.

De façon parallèle aux dommages de guerre/réparations de paix peut être abordée la question de la destruction du patrimoine, maintenant assez bien étudiée. Néanmoins, il faudrait éviter l'écueil des sujets rebattus (par exemple le cas de la cathédrale de Reims), et voir d'autres exemples de monuments détruits ou abîmés, notamment dans le patrimoine religieux, ou pour d'autres édifices représentatifs. Se pose aussi la question du vandalisme et du pillage à l'occasion de la guerre et de la « circulation » des objets qui en résulte (à distinguer des phénomènes parallèles en temps de paix ou de guerre civile ?), en particulier les œuvres spoliées aux juifs. De l'autre, il s'agit évidemment du phénomène de la reconstruction. On pense notamment à la réédification des églises après la Première Guerre mondiale, ou à la reconstruction et à l'urbanisme après les deux guerres mondiales. Il serait intéressant de mettre l'accent sur les problèmes idéologiques et économiques qui pèsent contre les choix artistiques et patrimoniaux, à l'instar du pont de Mostar illustré dans le dernier article de Léon Pressouyre publié dans le *Bulletin archéologique du CTHS*.

Les refus de fins de guerre et des traités mêlent politique intérieure et politique internationale et sont lourds de résurgences. Il serait précieux que les sociétés savantes d'Alsace et Moselle nous apportent des études de cas d'application du traité de Francfort,

les difficultés, les solutions, au-delà de l'esprit de propagande qui avait prévalu au début de la Troisième République.

Les fins de guerre exigent que des réparations soient offertes aux victimes du conflit et que justice soit rendue. La possibilité n'en existe pas immédiatement. Aussi faudra-t-il éclairer, à partir de situations locales longtemps tues ou inconnues, l'épuration sauvage en France qui n'est pas inconnue, mais moins forte, dans le reste de l'Europe. Il sera nécessaire de bien préciser les antécédents politiques et criminels des victimes de l'épuration sauvage. Pourquoi n'a-t-on pas de chiffres moins controversés (10 000 selon Charles De Gaulle, 40 000 ou plus selon d'autres). Les débats historiographiques sur le sujet donnent un éclairage sur les enjeux de tout bilan statistique. L'épuration française est maintenant bien connue avec l'ouverture des archives et a été étudiée avec précision dans deux ministères (PTT et Éducation nationale), par l'utilisation des archives de Gaulle par Jean-Paul Cointet, ce qui amène à rehausser son importance longtemps minorée et taxée « d'épuration ratée ». Des études locales comme celles faite par Marc Bergère en Maine-et-Loire permettent toujours d'éclairer le phénomène grâce à une bonne connaissance du milieu politique et social du département. Est-il encore possible de revenir sur l'épisode qui clôt provisoirement et juridiquement l'épuration : les amnisties de 1951 et 1953 ? Elles posent des problèmes à l'historien en gênant son travail et en l'exposant à des poursuites judiciaires (affaire Cotta, etc). La transparence est-elle nécessaire ?

On pourra également aborder la question du point de vue du droit. La justice internationale s'affirme lors des procès de Nuremberg (où est inventée la notion de crime contre l'humanité) et de Tokyo. Peut-on en savoir plus sur les représentants français dans ces cours (un travail récent a éclairé la participation de François de Menthon), et sur le rôle des journalistes ? Quelle place est faite à la Cour internationale de justice dans les manuels de droit ? Son action rencontre-t-elle des obstacles ? On pourra également envisager l'élaboration et le perfectionnement du droit international, la création d'institutions préventives, organismes permanents comme la SDN ou l'ONU et jusqu'à l'apparition du droit d'ingérence, visant autant à construire la paix qu'à combattre la guerre.

À l'époque actuelle, les missions de « maintien de la paix », les opérations de « police internationale », les conflits de « basse intensité » reposent la question des limites entre guerre et paix, que l'on peut aborder à travers des cadres juridiques ou politiques. La notion de « sécurité » elle-même fait intervenir des formes de guerre dans un contexte juridique de paix : ce pourrait être l'occasion d'en présenter une mise en perspective historique, en en définissant le contenu et les limites.

La présence de forces internationales de maintien de la paix dans des espaces ravagés par la guerre (est de la RDC, ex-Yougoslavie) génère elle-même des activités et des configurations territoriales spécifiques (camps de réfugiés sous protection internationale, nouveaux flux d'hommes et de marchandises...).

Rien n'interdira non plus d'aborder sur le plan philosophique la question de savoir comment se construisent, séparément ou conjointement, les discours sur la paix :

L'aspiration à la paix et les projets de recherche de la paix comme bien commun : de l'idée antique de paix générale (*Koiné eiréné*) aux projets de « paix perpétuelle » (Abbé de Saint-Pierre, Emmanuel Kant, la Sainte Alliance, propositions des théoriciens et propagandistes des XIX^e et XX^e siècles), mais aussi, au plan individuel ou collectif des refus : les déserteurs et insoumis, les objecteurs de conscience.

Et à l'inverse, mais corrélativement, les théorisations de la nécessité des guerres : légitimité de la « guerre juste » (le regard emphatique ou apologétique des théologiens, des chefs d'État et « hommes publics », des publicistes, des écrivains et des artistes, etc.).

E - Les bouleversements de la société ou la guerre dans la paix

1 - Les jeunes après la guerre

Cicatrices physiques, séquelles morales et sociales, comment les jeunes ont-ils vécu le retour à la paix ? Après la Première Guerre mondiale, revenus de l'horreur des tranchées, souvent gravement atteints dans leur corps, jusqu'à être devenus des mutilés ou des gueules cassées à l'avenir incertain, ils doivent aussi faire face à l'émancipation progressive des femmes, transformées par les nouveaux rôles que la guerre leur a fait endosser, dans l'industrie, l'agriculture, les tâches administratives ou le secours aux blessés, et se fondre dans une société en mutation.

Près de trois décennies plus tard, au-delà de la réinsertion dans la société des prisonniers, travailleurs civils et déportés (voir *infra*), qu'advient-il des jeunes sortis de la lutte clandestine ou des maquis ? Comment trouvent-ils leur place dans une France libérée et revenue à la « légalité républicaine » et comment réagissent-ils au nouveau jeu politique, quand le champ des possibles semble se restreindre ?

Nombre d'entre eux ont vu leurs études interrompues par la guerre et certaines initiatives mériteraient un éclairage particulier. Ainsi de la création à l'automne 1945, à l'instigation de Philippe Viannay, ancien chef du mouvement « Défense de la France », du Centre de formation internationale, destiné à dispenser à cette « élite de caractère » un enseignement exceptionnel, placé délibérément dans des perspectives internationales. Au-delà, c'est tout l'engagement européen d'une génération formée par la guerre qui mériterait l'examen.

2 - Prisonniers, travailleurs civils, déportés et réfugiés : rapatriement, réinsertion, réinstallation

En 1945, le retour des prisonniers de guerre, des travailleurs civils, volontaires ou requis du Service du travail obligatoire (STO), et des déportés représente pour le gouvernement français une priorité absolue autant qu'une lourde charge, dont d'abondantes archives ont gardé la trace. Des missions de recherche sont envoyées dans le chaos de l'Allemagne vaincue pour rapatrier les vivants et identifier les morts. Ces revenants meurtris, en perte de repères dans une société profondément transformée, devront retrouver une famille, un travail, un statut, bref réapprendre à vivre en temps de paix quand la guerre a tout bouleversé.

Avec les conflits du xx^e siècle émerge aussi la question décisive du sort des « personnes déplacées », sur lesquelles veillent tour à tour le Haut Commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés, le Comité intergouvernemental pour les réfugiés (CIR), l'*United Nations Relief and Rehabilitation Administration* (UNRRA) et l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR), ancêtre de l'actuel Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Pour décrypter les enjeux de ces migrations à l'échelle mondiale, préludes à une nouvelle vie pour les plus chanceux mais aussi à des stigmatisations, des exclusions voire des massacres, les pistes sont nombreuses : engagement des gouvernements, évolutions juridiques, organisation matérielle du rapatriement des réfugiés ou de leur réinstallation sur d'autres continents, rôle des organisations bénévoles, sort des enfants, implications démographiques et sociales de ces transferts massifs de populations.

3 - Les femmes dans la guerre et dans la paix

Comment les guerres du XIX^e et du XX^e siècles ont-elles contribué à promouvoir l'émancipation féminine comme projet mais aussi comme réalité sociale ? Le travail féminin substitutif du travail masculin dans l'économie, l'auxiliarat dans les armées, la place des femmes dans la société civile en temps de guerre puis de reconstruction pourra faire l'objet d'approches renouvelées permettant de mieux comparer le rôle et la place des femmes dans les sociétés en temps de paix et en temps de guerre.

4 - Les heurts de la mémoire : les fédérations et les associations de résistants et de déportés au temps de la guerre froide

Dès 1945, résistants, internés et déportés se regroupent en fédérations et en associations, pour faire valoir leurs droits mais aussi porter témoignage de leur engagement et de leur expérience singulière, au nom du « Plus jamais ça ». L'influence de ces groupements dans la vie publique de la seconde moitié du XX^e siècle, leur rôle dans l'évolution des représentations de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi leurs relations souvent conflictuelles face à l'attribution des titres et des cartes, voire la prise à témoin de l'opinion dans d'âpres débats tel celui suscité par la prétendue « déportation du travail », autant de thèmes qui méritent un examen approfondi. Il conviendrait aussi de faire une place au contexte particulier de la guerre froide, qui voit s'affronter au sein des amicales et des comités de camps les partisans de l'antifascisme et les militants de l'anti-totalitarisme, décidés à agir sur la politique internationale, en instrumentalisant la mémoire autour du problème allemand et de la construction européenne, dans l'ambivalence des discours sur la paix à reconstruire.

La Shoah et les entreprises génocidaires du XX^e siècle, leur souvenir et leur évocation dans la paix revenue, et le rôle que peuvent jouer ce souvenir et cette évocation pourront tout particulièrement faire l'objet de communications fondées sur l'exploitation de sources nouvelles.

Qui fait la guerre

Et la paix ?

On peut d'abord s'interroger sur la pertinence de la question ainsi posée ou du moins se demander en quel sens doit s'entendre ce « qui ». La guerre et la paix sont-elles en effet le résultat ou la conséquence d'une volonté, d'un choix délibéré, de la part d'un individu ou d'un groupe d'individus – leaders ou groupe de dirigeants – ou la guerre et la paix finissent-elles par s'imposer en vertu d'une logique qui dépasse le pouvoir de décision des individus qui apparemment décident de la guerre et de la paix ? Ce sont parfois les pacifistes qui déclarent la guerre, et les bellicistes déclarés qui acceptent de faire la paix, à l'exemple du président Nixon qui a mis fin à la guerre du Vietnam et renoué avec la Chine populaire. On pourra donc s'intéresser aux processus qui conduisent à la guerre ou à la paix : y a-t-il des logiques de guerre ? Des logiques de paix ? En outre, non seulement le déclenchement des guerres et les négociations de paix ne relèvent pas des seuls individus, mais ils ne relèvent pas davantage du seul politique : c'est donc l'ensemble des forces sociales ainsi que des divers acteurs qui interviennent dans ces processus qui doivent être ici envisagés.

A - Qui est habilité à décider de faire la guerre et la paix ?

Au Moyen Âge, la question « qui décide de faire la guerre et de faire la paix ? » oblige à distinguer ceux qui décident et ceux qui mènent la guerre. Elle renvoie au problème des rapports entre pouvoirs religieux et politiques, ce qui conduit à définir la guerre juste. Il a été progressivement admis en Occident au Moyen Âge que seuls les pouvoirs supérieurs, rois, princes ou suzerains, avaient le droit de faire la guerre de leur propre chef. Mais les papes peuvent aussi décider de la guerre, en particulier sous la forme des croisades. Sont justes, les guerres défensives, celles qui assurent la consolidation ou l'augmentation du monde chrétien. Saint Augustin souligne que la guerre est « un plaisir pour les méchants, mais que pour les bons, elle est une nécessité ». Elle est juste s'il s'agit de défendre ou de rétablir la paix et la justice, si elle est menée sans cruauté ni cupidité et si elle a été décidée par une autorité reconnue. Ces éléments ont été repris et précisés jusqu'à la définition détaillée donnée au XII^e siècle dans le Décret de Gratien (1140) : pour qu'une guerre soit juste il faut : (1) qu'elle soit ordonnée par le prince ; (2) qu'elle soit menée pour la défense de la patrie attaquée ou la récupération de biens spoliés ; (3) qu'elle soit menée sans violence

inutile ni cupidité ; et (4) que les clercs n'y participent pas. Ces principes sont largement repris par saint Thomas d'Aquin au siècle suivant. Dans quels cas a-t-on pu mener une telle guerre ? Quels sont les accommodements acceptables ou inacceptables dans la pratique ? La définition de la guerre sainte s'inscrit dans le prolongement de celle de la guerre juste. La guerre sainte est juste. Elle est même « la guerre la plus juste » (*bellum justissimum*), puisque ordonnée par l'autorité du pape au nom de Dieu : « Dieu le veut » proclame Urbain II au concile de Clermont en 1095. Elle est ordonnée par le Prince par excellence, Dieu lui-même et il s'agit d'aller reprendre des biens spoliés par la violence : la Terre sainte avec le tombeau du Christ. Cette guerre s'inscrit dans le plan divin en vue du salut. Sa dimension sainte est parfaitement exprimée par l'indulgence plénière, le pardon des péchés accordé au guerrier mort au combat.

Théoriquement, en pays d'Islam, la guerre est un devoir collectif contre les pays qui ne reconnaissent pas l'autorité politique de l'Islam et sont de ce fait considérés comme « territoires de la guerre ». La conduite de cette guerre appartient donc au chef suprême, le calife, ou à ses représentants dans les provinces, de même que la décision de conclure une trêve si la poursuite du conflit apparaît préjudiciable à l'Islam. Proclamer la guerre contre les « infidèles » ou contre une menace déclarée – fût-elle musulmane – fait partie des devoirs d'un souverain. Reconnaître qu'il n'a pas les forces suffisantes pour la déclencher ou la poursuivre en est un autre. Si en théorie la conduite de la guerre et de la paix est relativement bien définie, dans la pratique toutes les situations sont possibles. Nombre de guerres sont déclenchées par des chefs locaux, militaires ou chefs de tribus, qui ne sont mus que par leurs propres intérêts. L'arrêt des combats n'est parfois que le résultat de l'épuisement des troupes ou de la victoire écrasante d'un parti sur l'autre. Un conflit s'arrête parfois sans qu'il n'y ait de paix officielle. Cette usurpation du droit à décider de la guerre et de la paix génère-t-elle un discours de justification ? Avec quels arguments ceux qui en sont responsables obtiennent-ils l'adhésion de leur entourage et, le cas échéant, de leurs populations ?

La question de savoir qui est habilité à faire la guerre et la paix pose ainsi le problème du droit à la guerre et des rapports entre privé et public, et, de façon plus générale, l'existence du monopole de la guerre aux mains de l'État. On ne peut pas ignorer que les guerres seigneuriales subsistent en Occident jusqu'à la fin du Moyen Âge, y compris quand émerge l'État moderne, incluant les guerres entre cités et celles fomentées par des paysans. Or ces guerres ne sont pas incessantes et elles entretiennent des liens étroits avec la paix. Plusieurs questions se posent alors : 1/ dans quelle mesure sont-elles considérées comme licites ? 2/ Ces guerres seigneuriales font-elles la paix ou établissent-elles seulement des trêves ? La distinction juridique est importante, mais elle est aussi très significative dans une perspective anthropologique et politique. 3/ Quand naissent les premiers traités de paix ? Sont-ils liés à la centralisation étatique, qu'il s'agisse de l'État carolingien ou de celui des Capétiens pour prendre l'exemple de la France ? Il faut sans doute donner des réponses nuancées, car le droit de guerre et la protection de la paix sont déjà au cœur des préoccupations qui président à la rédaction des statuts urbains consignés par les chartes de franchises à la fin du XI^e siècle. Autrement dit, qui a le monopole de la violence et de la paix et comment s'exerce-t-il ? Il faudra sur ce point distinguer la théorie et la pratique et montrer que pour s'imposer, ce monopole a utilisé bien des bricolages, conduisant à mobiliser l'imagination théorique des théologiens, des philosophes, des juristes.

B - À l'époque moderne

La question « qui fait la guerre ? et la paix ? » devient plus particulièrement la question des groupes sociaux et des institutions chargés de faire la guerre et de la préparer en temps de paix.

Il importe de poser d'abord la question de la décision politique. Celle-ci est différente dans les républiques et les monarchies.

Pour les monarchies, la décision appartient au souverain. Toutefois, celui-ci ne prend pas seul les décisions. Il faut évaluer la place des conseils, et des conseillers. De même, la conduite de la guerre, et ce qu'on peut appeler la « guerre de cabinet ». Mais aussi la place du commandement : ainsi on peut comparer les rôles respectifs du souverain et du connétable (jusqu'à la suppression de la charge en 1627). Est posée également la question des rôles respectifs du secrétaire d'État à la Guerre, et du secrétaire d'État aux relations extérieures. Au niveau du commandement de armées, quelle est la place et le rôle des états-majors ? Cette question est encore plus importante lorsque plusieurs centres d'initiative sont en concurrence. Elle est d'ailleurs valable quelle que soit la nature de l'initiative ; concevoir un plan de campagne (art opératif), engager une bataille (décision tactique), suspendre des opérations sur le terrain.

Pour ce qui est des républiques, la décision pose la question du rôle respectif de la conduite des opérations et des décisions globales. La République des Provinces-Unies est un bon observatoire de ce point de vue, avec la place du grand pensionnaire et du stathouder. La question de la décision a fait l'objet au début de la Révolution française de grands débats à l'Assemblée Constituante sur l'attribution du droit de paix et de guerre. À titre de question annexes, on s'intéressera à ces formes particulières de républiques, où la décision est concentrée, au Protectorat d'Olivier Cromwell, au Consulat de Bonaparte en France, ce qui permettrait à propos de ce dernier cas, d'interroger la forme impériale, dérivée de l'*imperium*. Plus généralement, on pourra poser la question : l'initiative de guerre et de paix est-elle compatible avec un pouvoir décentralisé ? En outre, une des questions vitales dans une république est l'interrogation sur l'initiative et l'exécution ; ce qui pose des problèmes théoriques (Montesquieu, Mably, les théoriciens de la monarchie absolue) et pratiques (l'émancipation du pouvoir militaire par rapport au pouvoir civil pendant la Première République en France. Il faudrait encore envisager la formation et l'interférence des factions politiques dans les États, qui introduisent la surenchère sur les buts de guerre, ou brouillent la question des alliances (importance du « parti espagnol » ou du « parti dévot » aux XVI^e et début du XVII^e siècles.)

Pourront ainsi être abordées les questions de la professionnalisation des armées, du mercenariat, de la conscription et du développement d'une identité et d'une condition spécifiquement militaires ; mais aussi la question des diplomates (ou autres fonctionnaires civils, voyageurs, topographes et géographes) qui fournissent des informations pour préparer une intervention militaire. Mais aussi pour négocier les paix. C'est ici l'occasion de revisiter (et si possible de tordre le cou) à la fameuse question de la transposition du concept de « guerre totale » à la période moderne pour laquelle il n'a absolument pas été conçu (ce qui autorise également une confrontation avec des notions utilisées pour la période contemporaine, telles que la « brutalisation », qui pose le problème du rapport entre les pratiques guerrières et la société dans son ensemble).

Il serait également possible de revoir à cette occasion le statut des combattants non professionnels en armes dans des conflits tels que la guerre des Camisards, la guerre de Vendée, la guerre d'Espagne, etc. On pourrait confronter les pratiques effectives aux

interrogations posées par Carl Schmitt dans *Le nomos de la Terre* ou la *Théorie du partisan*. Mais les pratiques pourraient être étendues à la guerre de course, la lutte contre la piraterie, celles-ci envisagées aussi d'un point de vue juridique.

L'importance traditionnellement accordé au rôle joué par les instances relevant du politique ou des institutions dans le déclenchement de la guerre ou dans l'établissement de la paix peut également être corrigée si l'on mesure le rôle joué par l'opinion publique dans ces processus dont elle est partie prenante. Dans ce cadre, sera posée la question de savoir à la fois par quels moyens se manifeste, s'exprime cette opinion publique ainsi que celle de savoir comment elle se construit et se façonne. À ce sujet, le rôle spécifique des intellectuels, des écrivains, des artistes, des savants et des experts dans la construction de l'opinion publique selon une logique qui peut être aussi bien pacifiste que guerrière pourra faire ici l'objet de multiples analyses qui croiseront sans doute celles qui seront proposées dans le cadre du thème IV: le discours sur la guerre et la paix, la représentation de la guerre, dans la littérature et dans les arts ou au cinéma, à la télévision est-elle indifférente ou obéit-elle à une logique belliciste ou pacifiste ? Sert-elle, volontairement ou involontairement, à faire la guerre ou à imposer la paix ? On peut se poser la même question à propos des manuels d'histoire en soulignant l'ambivalence possible de leur rôle : servent-ils, *volens nolens*, à perpétuer les antagonismes ou à aider à les dépasser ?

C - Experts entre guerre et paix

Toutefois, c'est aussi très directement et non pas simplement en participant à la construction de l'opinion publique que savants et experts interviennent dans la guerre et dans la paix. On accordera donc une importance particulière au rôle joué par les géographes en particulier, et par les savants en général dans la guerre et dans la paix, ce rôle étant toujours perçu dans son ambivalence fonctionnelle.

1 - Les géographes dans la guerre et dans la paix ou l'expertise des géographes

« Faire la guerre, faire la paix » est une question a priori peu familière aux géographes. Néanmoins, l'histoire de la géographie et de la cartographie est riche de jalons rappelant que cette thématique a toujours été présente, sous des formes diverses. Depuis les cartes d'état-major en France, jusqu'aux innombrables documents dessinés par des militaires dans l'empire colonial français, en passant par les enjeux des tracés de frontières et à l'émergence de la géographie politique.

En 1976, l'essai d'Yves Lacoste *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre !* se donne comme une déclaration d'hostilité vis-à-vis de la géographie classique considérée comme amnésique de ses compromissions et de ses usages inavoués. C'est moins une déclaration d'hostilité en bonne et due forme que le lancement d'une guérilla qui sera menée tout terrain par son bras armé et ses partisans dans la revue *Hérodote*. Le premier numéro d'*Hérodote* signale que les militaires américains utilisent les travaux de Pierre Gourou sur le delta du Tonkin pour cibler leur bombardements, par ailleurs le général Giap stratège vietnamien reconnaîtra à plusieurs reprises que la culture géographique que lui a dispensée P. Gourou au lycée d'Hanoï s'est avérée pleine de ressources pratiques. La géographie ça sert

aussi à faire la paix aurait dû être le pendant de l'anathème lacostien : les géographes ont été consultés en tant qu'experts des territoires, comme dresseurs de cartes état des lieux et/ou projet de solution territoriale quand il a fallu tourner la page des hostilités pour écrire celle des civilités. La réussite de ces expertises est inégale et l'exemple fameux des vidaliens engagés dans les traités de paix des années 1919-1920 est plutôt ambivalent par sa pérennité relative. Le corridor de Dantzig fut une impasse ou un contre sens géographique... Depuis la Seconde Guerre mondiale, ces interventions ou des réponses à des appels d'offres diplomatiques ont été plus rares ou plus discrets, peut-être aussi plus distants par rapport à un camp ou un drapeau. On peut penser que des géographes ont été sollicités dans les grandes institutions internationales, au premier chef l'ONU, dans ses instances centrales ou dans des cas régionaux. Jean Gottmann est un cas singulier : en 1942, exilé à New York, il travaille pour divers services de renseignement américains, la paix revenue il est engagé dans les services d'expertise de l'ONU.

Plus généralement, ne serait-ce que par leur contribution à la construction des territoires, dans leur dimension symbolique, guerre et paix, objets historiques et politiques, sont aussi objets géographiques, particulièrement quand on s'attache aux processus et à leurs implications spatiales. En effet, ces processus politiques impliquent des phénomènes de délimitation, de fragmentation, de construction, de mise en place de réseaux, etc. Auxquels peuvent s'ajouter l'édification de géosymboles, l'émergence de hauts lieux, qu'ils commémorent la guerre ou la paix, voire les deux.

Cette approche générale pourra être fragmentée en plusieurs approches particulières.

1.1 - Les cartes, témoins de la guerre et de la paix

D'abord, soulignons l'importance de la cartographie. Les cartographes ont activement participé aux actions militaires pendant les guerres de siège, puis pendant les guerres de mouvement qui donnèrent naissance à une topographie militaire répondant aux besoins spécifiques de ses utilisateurs. Celle-ci, soumise au secret militaire, fut développée en temps de paix dans les régions les plus menacées (côtes et régions frontalières). Avec l'emploi systématique de la triangulation dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les cartes s'imposèrent dans les traités de paix et, en France, en particulier, formèrent une collection spécifique au ministère des Affaires étrangères (achat de la collection d'Anville en 1772). Par ailleurs, l'accès aux documents cartographiques, manuscrits et imprimés, constituait, pour les militaires, un domaine de grande importance. C'est ainsi que furent constitués des dépôts soumis à des contrôles qui ne furent pas toujours efficaces. En temps de guerre, les armées s'efforçaient de protéger les planches gravées couvrant le territoire national (en France, carte de Cassini, carte de l'état-major) et d'accéder à celles représentant les pays ennemis.

En outre, les géographes pourront également questionner, à la lumière des processus de guerre et de paix, les logiques géographiques et les héritages contemporains de la construction (la guerre) et, éventuellement, l'effacement (la paix) de lignes (voir supra, II, A, 2).

1.2 - L'émergence de hauts lieux de la guerre et de la paix

Lieux commémoratifs, faisant lien entre passé et présent par la construction de « géosymboles » forts : mémorial de Péronne, site de Verdun, mont Valérien, porte de Brandebourg, mémorial de la Shoah, du Génocide au Rwanda, Soweto, plages du Débarquement en Normandie, Krak des Chevaliers etc. sont autant de lieux qui, à des titres divers, ont acquis une force mémorielle indéniable, qui peut être à l'origine d'une fréquentation touristique si-

gnificative. À d'autres échelles géographiques, certains cimetières, les monuments aux morts (de la guerre), et beaucoup de monuments historiques constituent autant de marqueurs géographiques de la guerre et de la paix, qui deviennent ainsi éléments patrimoniaux investis par de nombreux visiteurs. C'est ainsi que beaucoup de châteaux périgourduins rappellent les nombreuses guerres que se livrèrent Français et Anglais au Moyen Âge en Aquitaine.

1.3 - Faire la guerre, faire la paix, (dé)construire des territoires

La *pax romana* fut le socle de la longévité de l'Empire romain, la création de l'ONU en 1945 eut comme objectif essentiel de sauvegarder la paix après la Seconde Guerre mondiale ; mais la guerre fut aussi mise au service de la construction d'empires (Napoléon, III^e Reich, les Empires coloniaux, etc.). La géographie historique a toujours fait le lien entre convulsions territoriales et épisodes de guerre/paix. Guerres de conquête (territoriale), guerres de revendication, voire récupération de territoires (l'Alsace-Lorraine) n'ont cessé de bouleverser les territoires non seulement dans leur configuration politique mais aussi parce qu'elles ont provoqué d'innombrables déplacements de population, des mutations d'activités économiques : la géographie des économies de guerre est un dispositif pratique essentiel du « faire la guerre ». Les épisodes de guerres et de paix amènent à (d)écrire de nouvelles géographies car ils ont abouti, tantôt à de nouvelles fragmentations (Balkans, Pakistan/Bengla Desh, Corne de l'Afrique...), tantôt à des « consolidations » territoriales, résultant parfois d'échecs de tentatives sécessionnistes (guerre de Sécession, guerre du Biafra). La présence de forces internationales de maintien de la paix dans des espaces ravagés par la guerre (est de la RDC, ex-Yougoslavie), génère elle-même des activités et des configurations territoriales spécifiques (camps de réfugiés sous protection internationale, nouveaux flux d'hommes et de marchandises...).

2 - Savants et inventeurs face à la guerre et à la paix ou les sciences et les techniques dans la guerre et dans la paix

La question des sciences et des techniques dans leur rapport avec la guerre et la paix est une question très vaste. Il est ainsi possible de traiter des rapports entre les sciences et les techniques d'une part et la guerre et la paix d'autre part à toutes les périodes de l'histoire de l'humanité (exemples : Hippocrate, la médecine et la guerre dans l'Antiquité, Archimède brûlant à Syracuse les vaisseaux des Romains à l'aide de miroirs ardents, ou construisant sur le principe du levier des catapultes, à la Renaissance : Tartaglia et la balistique ou l'application des mathématiques à l'artillerie, la poliorcétique, l'art des fortifications, etc.). L'abondance des possibilités qui s'offrent pour traiter du thème du congrès du point de vue des sciences et des techniques et du rôle que celles-ci sont susceptibles de jouer dans la guerre et dans la paix justifiera peut-être que l'on se cantonne de préférence à l'époque moderne (à partir du XVII^e siècle) et contemporaine. Et que l'on délimite de préférence également la période chronologique permettant de traiter ce thème à la période allant du XVII^e siècle à l'époque contemporaine comprise, et en focalisant d'autre part les interrogations sur quelques grands moments.

En effet, vu également l'abondance de possibilités qui s'offrent pour traiter la question précitée, il est impératif de tenir compte des orientations générales définies au départ et de privilégier les questions qui s'efforceront de traiter de la dialectique de la guerre et de la paix,

ou qui se consacreront à l'analyse de la complexité de ces rapports, en renonçant à traiter les interrogations plus classiques, on entend par là celles qui mettent en relation le progrès des sciences et des techniques avec l'effort de guerre, en montrant à la fois que la guerre mobilise des connaissances scientifiques et techniques et inversement ou réciproquement favorise leur progrès. Ainsi bien des connaissances, des inventions, ou des innovations ont-elles directement ou indirectement résulté de la volonté de résoudre les questions posées par la guerre. Mais ces questions ayant été déjà largement traitées, c'est sur l'ambivalence de la façon dont savants et inventeurs sont intervenus dans les processus croisés de la guerre et de la paix que les interventions devront se concentrer.

Sans qu'il y ait rupture de continuité avec le temps long précédent, l'histoire plus contemporaine du xx^e siècle se caractérise du point de vue de la problématique générale proposée, par sa mondialisation et par le rôle tout particulier, croissant et finalement décisif, joué par les savants et les ingénieurs dans la mise en forme des manières de faire la guerre, de la préparer ou de l'éviter, cela dans le monde entier : en conséquence de quoi, nombre d'entre eux se sont vus et se voient contraints de prendre position sur la question des rapports entre guerre et paix au regard de la manière dont ils conçoivent leurs responsabilités singulières, voire collectives, de citoyens et de spécialistes. Ce sont ces traits nouveaux qui seront donc de préférence mis au centre des interrogations.

À travers des études de cas et par le biais d'approches biographiques, le cas échéant, l'accent sera donc mis sur deux grandes questions :

2.1 - Guerre et paix dans la république des lettres

Dans la continuité d'une tradition qui remonte aux origines de la république des lettres, les savants (du moins la plupart d'entre eux) ont toujours aspiré à constituer une communauté transcendante aux appartenances religieuses, nationales, politiques. On peut donc étudier les effets des guerres sur cette communauté idéale : aussi bien à l'époque moderne que plus tardivement, quand la république des sciences et les savants ont conquis leur identité spécifique. On se demandera alors comment les savants collectivement et non pas individuellement ont-ils pris position : ont-ils pris le parti de la guerre ou œuvré pour la paix ? Comment en particulier les institutions (les académies notamment) au sein desquelles s'est incarnée cette aspiration cosmopolite ont-elles réagi, comment se sont-elles positionnées dans les conflits ? Quelles conséquences la guerre a-t-elle entraînées sur la vie scientifique internationale, sur les congrès de savants par exemple ? D'une façon générale, a-t-on vu s'affronter et sous quelle forme les forces de guerre et les forces de paix dans le champ des sciences, dont on pourra ainsi vérifier qu'il n'est pas un champ clos, transcendant à l'histoire ? Si cette question peut, à l'aide de quelques modifications de vocabulaires, être abordée comme nous l'avons signalé dès les débuts de l'époque moderne, elle sera sans doute plus particulièrement traitée pour la période correspondant au xx^e siècle. On étudiera donc les organisations nationales et internationales professionnelles, syndicales ou idéologiques, de savants et de spécialistes face aux menaces de guerre, avant, pendant et après la Première Guerre mondiale, plus spécifiquement ensuite avant 1939 (mouvement Amsterdam/Pleyel, mouvements confessionnels, etc.), dans la tourmente de la guerre, après 1945 (mouvement Pugwash, etc.), pendant la guerre froide (mouvement de la Paix, FMTS, etc.) et depuis le 11 septembre 2001.

2.2 - Les savants dans la guerre et dans la paix

C'est aussi cependant le rôle individuel des savants qui retiendra notre attention. À cet égard, on sait que nombre de savants se sont engagés dans l'effort de guerre, que ce soit au moment de la Révolution française, aussi bien du côté de la France en révolution que du côté des coalisés, ou lors des deux guerres mondiales. C'est moins cependant cet engagement unilatéral qui nous intéresse, dans la mesure où, nous l'avons déjà souligné, il est bien connu, que le fait qu'il ne soit pas allé souvent sans contradictions et sans déchirements : nombre de savants d'abord engagés dans l'effort de guerre étaient ou sont devenus pacifistes ; on pourra donc étudier comment des savants engagés dans l'effort de guerre sont devenus pacifistes et, inversement ou réciproquement, comment l'engagement de certains d'entre eux dans les mouvements pacifistes précités (exemple : Langevin, Einstein) ne les a pas empêchés simultanément de participer activement à l'effort de guerre. Le prix Nobel de la paix créé par l'inventeur de la dynamite est exemplaire de cette contradiction au moins apparente. Plus généralement, on remarquera également que si savants et experts ont été mobilisés dans la guerre, ils ont été aussi mobilisés dans la paix : on pourra alors interroger également une forme spécifique d'engagement des savants et des experts dans la paix : non pas cette fois sous la forme de leurs éventuels engagements pacifistes mais par la sollicitation dont ils ont fait l'objet, de la part des États, ou des systèmes d'alliances, pour participer à la mise en forme des efforts de paix ou de construction des dispositifs de défense ou d'attaque après 1945. La réaction, morale, politique, professionnelle, des savants et ingénieurs civils face aux exigences des États, des groupes de pression politiques, de la coercition politique et administrative (Andrei Sakharov) constitue elle aussi, dans ce domaine très spécifique, une illustration de la présence de la guerre dans la paix., tout autant que l'espionnage scientifique et technologique, la « capture » des savants étrangers, notamment allemands puis d'Europe centrale et d'Union soviétique, dans le « second vingtième siècle ».

Toujours dans ce cadre, pourra être examinée à nouveaux frais – quelques-unes des pistes de réflexion ouvertes plus haut, y invitent d'ailleurs implicitement – la question fort traditionnelle de la neutralité de la science : uniquement soucieuse de « connaître pour connaître », sans se préoccuper des effets pratiques éventuels de cette connaissance, la science est-elle foncièrement neutre ou cette prétendue neutralité n'est-elle qu'un alibi moral commode dans la mesure où l'on peut facilement mettre en évidence les compromissions de la science avec la guerre, cette « prostitution de la science à la guerre » que dénonçait Langevin. Toutefois, l'ambivalence des effets de la science est en ce cas encore facile à mettre en évidence. Ainsi, la science peut se mettre au service de la paix, sous une forme spécifique. Beaucoup de ces mêmes savants qui ont milité dans les mouvements pacifistes dans l'entre deux guerres et après la Seconde Guerre mondiale ont également contribué, au sein notamment des mouvements d'éducation nouvelle, à favoriser la diffusion des sciences et le développement de la culture scientifique dans les programmes pédagogiques, diffusion et développement dans lesquels ils voyaient l'un des moyens de détourner les futures générations de la guerre.

On pourra étudier également la mobilisation des scientifiques dans la résistance à l'occupation nazie et, à l'inverse, la collaboration scientifique et technologique, notamment en France : ses formes, ses limites, ses effets divers.

2.3 - Les techniques dans la guerre et dans la paix

La question des techniques et donc du rôle des inventeurs dans la paix et dans la guerre pourra faire l'objet, même si les sciences et les techniques sont souvent étroitement liées, d'interrogations particulières.

2.4 - Documentation de guerre/méthode de paix : la photographie aérienne

Les innovations techniques de temps de guerre sont susceptibles d'être recyclées en temps de paix. La géographie et les enquêtes sur le patrimoine se sont ainsi saisies après la Première Guerre mondiale de la photographie aérienne. Cette technique est venue d'abord en appui des méthodes descriptives de la géographie classique palliant les lacunes de la carte topographique notamment dans la description des paysages agraires, permettant par exemple de visualiser des éléments non représentés sur la carte comme le parcellaire de culture, les discontinuités telles les haies et les terrasses, voire, dans les territoires coloniaux, donner des images d'espaces non ou insuffisamment cartographiés. Après la Seconde Guerre mondiale, c'est le transfert vers la géographie des techniques plus formalisées de la reconnaissance aérienne s'appuyant sur les images zénithales qui fondent la télédétection des objets géographiques ruraux et urbains, donnent une finalité savante à ce que les techniciens appellent des missions. Entre guerre et paix la photographie aérienne est à la fois une technique nouvelle d'approche des terrains, un moyen d'observation et d'analyse qui précise et approfondit, mesure les faits géographiques, concourt à réorienter les enquêtes urbanistiques, à identifier les zones à risque, à enrichir l'inventaire territorial et monumental. Elle est aussi l'occasion pour ses utilisateurs d'une réflexion sur la place du géographe vis-à-vis de la terre... Comme la « méditation que Philippe Pinchemel développe dans son dernier ouvrage *La terre écrite* (2001).

Représenter la guerre et la paix,

ou la guerre et la paix

dans l'ordre symbolique

Si la paix, et surtout la guerre sont des réalités parfaitement tangibles, elles font également l'objet d'un mode de représentation symbolique : ce sont ces modes d'expression qui pourront également être analysés, selon les catégories déjà mises en œuvre : ambivalence, paradoxe, dissymétrie tout en envisageant les effets bien réels, et eux aussi ambivalents, contradictoires et dissymétriques de ces représentations.

A - Dissymétrie dans les représentations de la guerre et de la paix

Les différentes formes d'art participent depuis toujours à la représentation de la guerre et de la paix. Il est aisé de repérer dans ce domaine la dissymétrie précédemment signalée et qui pourrait trouver ici son plein développement.

Il pourrait être intéressant de réfléchir notamment à la difficulté de représenter la paix autrement que sous une forme allégorique. Il existe bien quelques ensembles de représentations ambitieuses (on pense bien sûr aux fresques d'Ambrogio Lorenzetti au palais communal de Sienne ou aux « Âges d'or » assez souvent montrés au XIX^e siècle), mais le plus souvent on se contente de formes abstraites, aux attributs peu frappants (possible confusion avec l'Abondance, la Charité, etc. ?). Inversement, montrer la guerre semble plus facile, que ce soit pour l'exalter ou la condamner (depuis les reliefs assyriens jusqu'à Georges Grosz par exemple), notamment le contenu concret des batailles. Dans ce dernier champ, on pourrait explorer le lien entre la représentation des combats et le développement des panoramas, notamment au XIX^e siècle.

Ce qui est vrai au niveau de la peinture se vérifie sous une autre forme dans la littérature ou dans le cinéma, nous l'avons déjà souligné. Il est plus fréquent, parce que plus facile, ou plus directement signifiant, de parler ou de représenter la guerre que la paix. Si la paix est aussi présente dans la littérature ou au cinéma, c'est donc sous une forme particulière, qu'il faut décrypter.

B - L'ambivalence des représentations de la guerre et de la paix : les artistes en guerre, au service de la guerre ou contre la guerre

On pense évidemment à l'art contemporain (futurisme, Guillaume Apollinaire, artistes allemands appelés à participer aux deux guerres mondiales, etc.), mais il serait intéressant de ne pas rester dans la question du xx^e siècle et d'avoir des aperçus plus larges. Il serait utile de remonter à l'expérience des peintres de bataille associés concrètement aux opérations militaires (depuis le xvii^e siècle jusqu'à Detaille et même après ?). On pourrait aussi aborder la question des photographes-reporters contemporains et le problème de leur implication dans les théâtres militaires, en remontant également aux origines du genre (on peut penser aux campagnes de Garibaldi comme à la guerre de Crimée). Il faudrait y associer aussi la question du cinéma, des premiers opérateurs sur les théâtres militaires, avec le problème de la « mise en scène » a posteriori – un thème d'autant plus intéressant à Perpignan que s'y trouve une des plus importantes cinémathèques françaises et s'y déroule un festival de photo-journalisme (D. Poulot). À un niveau plus modeste ou en tout cas dans une perspective plus ethnologique, on pourrait penser aussi aux œuvres créées par les soldats en guerre, artistes ou amateurs (par exemple dans les tranchées), y compris comme lien avec l'arrière (photographies découpées, carnets, dessins, etc.). D'un autre côté, un filon à exploiter pourrait évidemment être le milieu des armuriers, bronziers, canonniers, dans leurs rapports avec la production d'armes et armures. Et inversement, reste tout le champ de l'engagement anti-belliciste d'un certain nombre d'artistes, sujet pour lequel il serait bon, encore une fois, de remonter au-delà du xx^e siècle.

Le parallèle dressé ici entre les artistes et les savants pourrait être riche d'enseignements.

Le cas de la musique et de la chanson pourra aussi être envisagé.

À travers l'examen des répertoires, des modalités d'exécution et des occasions de jeu, ou encore à travers le profil des compositeurs et des exécutants, en quoi peut-on parler de musique pour le temps de la guerre : des répertoires particuliers, des instruments spécifiques... pour la guerre proprement dite, essentiellement faite pour encourager les soldats et « effrayer » l'ennemi (utilisation d'instruments « faisant peur » existants chez les Gaulois notée par les Romains : le carnyx, famille des trompes, et la trompette et le clairon, instruments typiquement militaires avec le tambour, d'ailleurs en Occident comme en Orient – par exemple les naçaires (sorte de timbales), ont été empruntées aux Arabes. En quoi peut-on parler de musique pour le temps de la paix : musique pour donner le sentiment d'appartenir « à un même corps » et les occasions de jeu qui en découlent (répertoire spécifique de marches par exemple) ; une musique d'expression de la force, du pouvoir et du prestige, et donc notion d'apparat (voir l'Écurie royale à Versailles, les défilés militaires par exemple, les réceptions officielles « animées » par l'orchestre de la garde républicaine) ; le cas du bagad de Lann-Bihoué en Bretagne par exemple est exemplaire à ce sujet puisqu'il est un orchestre de militaires sans militaires de nos jours (musique de la marine nationale française, basée sur le jeu d'instruments typiquement militaires, les *bagpipes* des régiments britanniques).

La chanson est aussi un domaine où peut être lue la même ambivalence :

- pour exalter le sentiment d'appartenance « nationale » (la *Marseillaise*, bien sûr, tous les pays ont un hymne national, est-il aussi un hymne militaire ?),
- chants héroïques pour les soldats morts au combats ou autres héros nationaux (tels que les Haïdouks, s'opposant à l'occupation ottomane dans les Balkans),

- chants politiques (ex. *C'est M'sieur Poincaré*, par Artus, 1913, voir aussi *L'Anthologie de la chanson française enregistrée, l'actualité politique, 1900-1920*),
- chants évoquant les militaires (les poilus par ex. *Verdun, on ne passe pas*, par Bérard, 1917), les misères de la guerre ou des occupations (par ex. chants dans les Balkans sur les « horreurs » commises par les Ottomans sur la population, mais plus récemment, le conflit dans l'ex-Yougoslavie a sûrement généré de nouveaux chants. Les Balkans sont hélas depuis la fin du XIX^e un terrain propice pour cette analyse,
- le comique troupier ou la guerre dans la paix, et une atténuation de la guerre : ah Dieu que la guerre est, sinon jolie, du moins amusante : il s'agit de désamorcer l'horreur, de la banaliser.

Au croisement de l'histoire des sciences et de l'histoire de l'art, on pourrait se poser la question des campagnes militaires comme source de connaissance : inventaire et gestion du patrimoine confiés souvent à des officiers (mais aussi rôle aussi des soldats du rang). On pense aussi bien à l'époque de la Révolution et de l'Empire, notamment avec les commissaires de Napoléon, mais aussi à la Seconde Guerre mondiale (parmi bien des exemples, interventions de deux historiens de l'art allemands, médiévistes, en France : Hermann Bunjes et Richard Hamann-McLean). Dans ce domaine, on pourrait rappeler le rôle décisif de la Seconde Guerre mondiale dans la réflexion sur la conservation des vitraux et par ricochet pour le regain d'intérêt pour ce domaine artistique, avec la création du *Corpus vitrearum* sur le plan international (Claudine Lautier). À l'inverse, on sait que l'ouverture des musées par les forces d'occupation est souvent utilisée comme un instrument de propagande (Dominique Poulot), comme le montrait la récente exposition sur le musée du Louvre pendant la Seconde guerre mondiale.

C - Commémorer et oublier la guerre en temps de paix

1 - La mémoire de la paix et de la guerre

Combien de temps le souvenir d'une guerre survit-il ? Comment s'efface-t-il ? Comment peut-il réapparaître ? Quel est, dans la préservation du souvenir de la guerre en temps de paix, le rôle de la littérature, du cinéma et de la télévision ? Comment les archivistes le déterminent-ils (les archives britanniques demeurent fermées jusqu'en 2017) ? Se pose dans ce cadre la question des relations des historiens avec les défenseurs de la mémoire. Que signifie par exemple la récente pétition des historiens contre l'inflation des lois mémorielles ? Quel rôle les historiens jouent-ils pour préserver la paix ou attiser la tension favorable à la guerre ? De la même façon qu'il y a une littérature, des chansons, un cinéma revanchards, et une littérature, des chansons, un cinéma pacifistes, l'écriture de l'histoire n'est pas exempte de cette ambivalence. Dans quelle mesure les historiens ont-ils par exemple contribué à la construction de la notion « d'ennemi héréditaire » ? Quel est le rôle des manuels scolaires dans cette construction ? Et, plus généralement, dans les processus de guerre et de paix ?

2 - Écrire la paix, écrire la guerre

Dans une perspective à la fois voisine et un peu différente de la précédente, on peut s'intéresser à l'écriture de la paix et à l'écriture de la guerre.

Les conflits nous sont connus par les témoignages écrits qui en rendent compte, genre littéraire consacré depuis Thucydide ou Jules César. Le congrès pourrait s'interroger naturellement sur ce genre littéraire, sur ses stéréotypes, sur les auteurs de ce type de récit, mais également sur l'usage que l'historien peut en faire et sur les confrontations possibles avec d'autres types de sources.

Plus étroitement encore liée au sujet est la question de la rédaction des textes de paix, genre littéraire tout aussi stéréotypé. Pour la période médiévale et moderne en particulier, la diplomatie des traités, l'étude de l'exposé des motifs, la nature des clauses de sanction, la répétition du dispositif, sont autant de domaines jusqu'ici peu étudiés, qui relèvent de ces « formalités des pratiques » mises en lumière par Michel de Certeau. L'évolution de la forme et du contenu à l'époque contemporaine devra également être abordée. Enfin, la rédaction et la diffusion des appels à la paix, et donc la propagande et la double interprétation de ce type de textes, relèvent également de ces questionnements.

On pourra également opposer et croiser deux types de discours :

Les théorisations de la nécessité des guerres qui développent le thème de la légitimité de la « guerre juste » (le regard emphatique ou apologétique des théologiens, des chefs d'État et « hommes publics », des juristes internationaux, des publicistes, des écrivains et des artistes, etc.) et le discours de la paix : de l'idée antique de paix générale (*Koiné éiréné*) aux projets de « paix perpétuelle » (Abbé de Saint-Pierre, Emmanuel Kant, la Sainte Alliance, propositions des théoriciens et propagandistes des XIX^e et XX^e siècle).

3 - Les monuments : monuments de victoire, monuments à la paix, monuments aux morts

Il sera ici possible de revenir sur le sujet déjà largement traité des monuments aux morts, sans se limiter au problème de ceux élevés après les deux guerres mondiales, mais en posant aussi la question des monuments liés à la guerre de 1870 par exemple (penser aussi au thème de l'armistice de Rethondes). On pourrait plus largement explorer le thème du triomphe militaire, omniprésent dans l'art ancien, qui se mue progressivement (ou non ?), en une méditation sur les méfaits de la guerre, sur la défaite et sur la mort (des tentures des « Fructus belli » à de nombreuses œuvres contemporaines). Par ailleurs, il serait intéressant d'analyser les « triomphes de papier », c'est-à-dire les cérémonies célébrant les victoires militaires ou la paix retrouvée, reproduites dans des gravures et ouvrages illustrés.

Si l'on doit aborder à nouveau la question des monuments aux morts, et plus généralement des commémorations, c'est toujours dans la perspective de la dualité éventuelle de leur fonction qu'on les abordera : ont-ils pour fonction d'entretenir le souvenir de la guerre et/ou de préparer à la paix, ont-ils pour fonction d'entretenir les rivalités, ou de construire la paix ?

Faire la guerre, faire la paix...

dans l'Antiquité :

la guerre en Afrique sous l'Empire

Les historiens de l'Antiquité se sont davantage tournés vers la guerre que vers la paix. Cette orientation s'explique par la permanence des conflits durant cette période, au point que l'on considère parfois que c'était l'état de guerre qui correspondait à la normale et que l'état de paix présentait un caractère exceptionnel. L'histoire diplomatique, sans doute très importante, n'a vraiment été étudiée que dans une thèse : Auliard C., *La diplomatie romaine. L'autre instrument de la conquête*, 2006 (Rennes), 339 p.

Pour le congrès de Perpignan, la section Antiquité du CTHS organise un colloque : « La guerre en Afrique sous l'Empire ».

Il convient de distinguer soigneusement trois points : l'époque grecque, l'époque romaine et les influences des Grecs sur les Romains.

Époque grecque

Des auteurs comme Thucydide, Xénophon et Plutarque constituent des mines de renseignements. On peut aussi utiliser des auteurs spécialisés dans ces matières, comme Énée le Tacticien, et ses Poliorcétiques. L'archéologie enfin (armement et forteresses) n'a pas fini de livrer ses secrets.

Parmi les modernes, quelques auteurs ont renouvelé la problématique, quitte à être sources de débats.

- Pritchett W. K., *The Greek State at War*, 1971-1985, 4 vol.
- Hanson V. D., *Le modèle occidental de la guerre*, trad. fr. 1990.
- Vernant J.-P., *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, dernière édition 1989.
- Ducrey P., *Guerres et guerriers en Grèce ancienne*, 1985.
- Corvisier J.-N., *Guerre et société dans les mondes grecs*, 1999
- Debidour M., *Les Grecs et la guerre*, 2002.

Époque romaine

L'armée romaine, ses conquêtes, et l'impérialisme qu'elle servait, ont toujours intéressé les historiens. Les sources sont infinies : textes littéraires, ouvrages techniques (militaires ou juridiques), inscriptions, papyrus et archéologie. La bibliographie est elle aussi abondante. Tous les quatre ans, depuis l'après deuxième guerre mondiale, les archéologues se réunissent

autour de ce qu'ils appellent « le limes », pour des « congrès du limes ». Tous les quatre ans également, les historiens se réunissent à Lyon pour des congrès sur l'armée romaine (le 5^e aura lieu en septembre 2010).

Pour les ouvrages généraux, on citera :

- Watson G. R., *The Roman Soldier*, 1969, réimpr. 1985 (Ithaca), 256 p.
- Webster G., *The Roman Imperial Army of the First and Second Centuries AD*, 4^e édit., 1998 (Oklahoma), 342 p.
- Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3^e édit., 2002 (Paris), 292 p. (nombreuses traductions)
- Le Bohec Y., *L'armée romaine dans la tourmente. Une nouvelle approche de la « crise du III^e siècle »*, 2009 (Paris-Monaco, Le Rocher), 320 p.
- Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, 2006 (Paris), 256 p.-XLV pl.
- Cosme P., *L'armée romaine*, 2007 (Paris), 288 p.

Pour les productions scientifiques, on retiendra :

- Le Roux P., *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, 1982 (Bordeaux-Paris), 493 p.-5-XVI pl.
- Cadiou F., *Hibera in terra miles*, 2008 (Madrid), 852 p.
- Wolff C., *Déserteurs et transfuges dans l'armée romaine à l'époque républicaine*, 2009 (Naples), 453 p.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Pour le congrès de Perpignan, la section Antiquité envisage d'organiser un colloque sur les guerres d'Afrique : « La guerre en Afrique sous l'Empire » Organisateur : Jacques Alexandropoulos et Yann Le Bohec.

1 - Problématique

- guerre permanente ou pas,
- rôle des montagnards et des semi-nomades.

2 - Chronologie

- guerres d'Auguste,
- guerre de Tacfarinas,
- conquête de la Maurétanie,
- guerre sous Antonin le Pieux,
- guerres du milieu du III^e siècle,
- Domitius Alexander,
- Lepcis Magna et les xxx,
- Firmus,
- Gildon,
- la conquête vandale.

3 - Historiographie

Images de guerre,

guerre d'images,

paix en images

Ce colloque, organisé au sein du congrès du CTHS par le Centre de Recherches historiques sur les Sociétés méditerranéennes (CRHiSM), se donne pour objectif d'analyser, soit individuellement soit au sein de corpus, les images produites à l'occasion des conflits, civils comme internationaux, et, autre face du même, les images produites lors des moments de paix, tant dans un but d'affirmation des sociétés sortant d'un conflit que franchement pacifiste. Sous le signe de Janus donc, sont convoquées les images de toutes périodes, de tout pays et de tout types, sculptures, ensembles architecturaux, peintures, gravures, photographies, films, émissions de télévision, bandes dessinées – ou tout autre, à l'époque des images virtuelles et des jeux vidéos.

L'organisation du colloque sera thématique et s'articulera autour de quatre grands axes, définis en fonction du rapport des images à la chronologie interne de leur production face à l'événement qui les suscite, et de leur inscription dans des discours idéologiques globaux. Des entrées chronologiques ou s'organisant autour des types d'images auraient pu sembler légitimes, cependant le souci de faire se confronter la variété des images nous a amené à ce choix qui n'exclut pas des sous-regroupements chronologiques, dans le cas d'images diverses appartenant à un programme global.

1/ Les images de guerre produites dans l'instant du conflit, voire antérieurement, dans leur double dimension de témoignage et de propagande. Dans ce dernier cas, elles participent d'une guerre des images destinée à soutenir le moral des peuples et à engager le combat sur le terrain symbolique. La méthode comparative sera l'une des voies, mais non la seule, de la compréhension du message dont ces ensembles sont porteurs pour l'historien.

2/ Les images de guerre produites dans une période postérieure aux événements et pensée en référence au présent, réactivation d'une mémoire collective dans des buts de commémoration, avec le dessein plus ou moins conscient de justifier, par les bonheurs ou malheurs du temps passé, les discours idéologiques du temps présent. Guerre des images prélude à des affrontements réels ou symboliques (*Alexandre Nevski*). Cette attitude, pour n'être pas spécifique au domaine des images en histoire des représentations, s'y enracine avec une force singulière. La dialectique Histoire / Mémoire(s) sera aussi à l'œuvre, avec son cortège d'images gommées, effacées, soulignées.

3/ Les images de la paix produites en référence à la guerre, cortège des vainqueurs et lamentation des vaincus, couronne de chêne et de laurier *versus* trophées d'armes et processions de captifs, le tout se pensant en référence au conflit terminé. La paix comme accomplissement de la guerre : parmi de multiples exemples, la *Pax* des monnaies romaines ou l'écrasante majorité des monuments aux morts français après la Grande Guerre.

4/ Les images de paix s'inscrivant dans un discours programmatique pacifiste et trouvant, dans le bonheur et la prospérité, des éléments de représentation autonome. On considérera aussi dans cette partie thématique les images pacifiques, nostalgie ou prise de parti assumée, produites en temps de guerre.

Ont collaboré à la rédaction de ce programme :

Jacques Alexandropoulos, section Histoire et archéologie des civilisations antiques.

Michel Bacchus, section Sciences géographiques et environnement, membre de l'Association française de topographie, de la Société française d'onomastique et de la Société française de photogrammétrie et télédétection.

François Bart, section Sciences géographiques et environnement, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer et de la Société de géographie de Bordeaux.

Pascale Bourgain, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, professeur à l'École nationale des chartes, membre de la société de l'École des chartes et de la société de l'histoire de France.

Patrice Bret, section Sciences, histoire des sciences et des techniques et archéologie industrielle, directeur de recherches au département d'histoire de l'armement, membre de l'Académie internationale d'histoire des sciences, de l'Association d'histoire et d'archéologie du XX^e arrondissement, de la Société Diderot de l'Institut Napoléon, de la Société des études robespierristes et de la Société française d'histoire des sciences et des techniques.

Olivier Buchsenschutz, section Préhistoire et protohistoire, directeur de recherches au CNRS, membre de la Fédération des sociétés savantes du Centre.

Michel Cadé, université de Perpignan Via Domitia, membre de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Luc Cambrézy, section Sciences géographiques et environnement, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement.

Michèle Cointet, section Histoire contemporaine et du temps présent, professeur émérite de l'université de Tours, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Philippe Contamine, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, professeur émérite de l'université Paris IV - Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Société de l'histoire de France, de l'Association des amis du centre Jeanne d'Arc et de la Société nationale des antiquaires de France.

Sandra Costa, section Archéologie et histoire de l'art des civilisations médiévales et modernes, maître de conférences en histoire de l'art moderne à l'université Pierre Mendès-France - Grenoble II.

Benjamin Deruelle, professeur agrégé, histoire moderne et militaire.

Hervé Drévilion, professeur à l'université Paris I - Panthéon Sorbonne, histoire culturelle et militaire.

Anne-Marie Eddé, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, directrice de l'Institut de recherches et d'histoire des textes (IRHT-CNRS).

Bernard Gainot, section Histoire du monde moderne, de la Révolution française et des révolutions, maître de conférences à l'Institut d'histoire de la Révolution française, membre de la Société des études robespierristes.

Bruno Galland, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, chef du département de l'orientation et de la communication des Archives nationales, membre du Comité français des sciences historiques, de la Société de l'École des chartes et de la Société de l'histoire de France.

Martin Galinier, université de Perpignan Via Domitia.

Claude Gauvard, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, professeur d'histoire médiévale à l'université Paris I - Panthéon Sorbonne, membre de l'Association française pour l'histoire de la justice et de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public.

Patricia Gillet, section Histoire contemporaine et du temps présent, conservateur en chef du patrimoine, membre de la Société de l'École des chartes.

Yann Le Bohec, section Histoire et archéologie des civilisations antiques, professeur d'histoire à l'université Paris IV – Sorbonne, membre de la Société d'étude du Maghreb préhistorique, antique et médiéval et de la Société nationale des antiquaires de France.

Marie-Barbara Le Gonidec, section Anthropologie sociale, ethnologie et langues régionales, chargée du département de la musique et de la parole au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, membre de la Société française d'ethnomusicologie et du Centre international de recherches interdisciplinaires sur l'ethnomusicologie de la France.

Pierre-Yves Le Pogam, section Archéologie et histoire de l'art des civilisations médiévales et modernes, conservateur du patrimoine, membre de la Société française d'archéologie, de la Société française d'héraldique et de sigillographie et de la Société nationale des antiquaires de France.

Bruno Maureille, section Préhistoire et protohistoire, directeur de recherches au CNRS, membre des Amis du musée national de préhistoire et de la recherche archéologique, de l'Association des archéologues de Poitou-Charentes, de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société préhistorique française.

Simone Mazauric, section Sciences, histoire des sciences et des techniques et archéologie industrielle, professeur des universités, membre de la Société française d'histoire des sciences et des techniques.

Monique Pelletier, section Sciences géographiques et environnement, membre du Comité français de cartographie et de l'association Le vieux Montmartre.

Michel Sot, section Histoire et philologie des civilisations médiévales, professeur d'histoire médiévale à l'université Paris IV - Sorbonne, membre de l'Académie nationale de Reims, de la Société d'histoire religieuse de la France et de la Société nationale des antiquaires de France.

Jean-Louis Tissier, section Sciences géographiques et environnement, professeur de géographie humaine à l'université Paris I - Panthéon Sorbonne, membre de la Société scientifique et artistique de Clamecy.

À l'attention des intervenants

Proposer une communication

Les intervenants proposeront au maximum deux communications, se rapportant à des thèmes différents.

Les langues autres que le français sont acceptées pour les communications, à condition que le résumé soit envoyé accompagné de sa traduction en français.

Le résumé, de 1000 signes (espaces comprises) au maximum, devra refléter la structure du projet d'exposé et contenir dans le corps du texte les mots-clés nécessaires.

CAS PARTICULIER : pour les colloques en Préhistoire, un résumé en anglais est obligatoire (1000 signes maximum) ; sont donc obligatoires un résumé en français et un résumé en anglais, plus le cas échéant le résumé dans la langue de la communication si elle est différente (chacun des résumés ne doit pas dépasser 1000 signes).

La commission de sélection du congrès étudie toutes les propositions de communications. L'inscription d'une communication à l'ordre du jour du congrès est soumise à l'approbation du Comité, qui peut écarter toute proposition ne lui paraissant pas convenir, sans avoir à motiver sa décision.

Les communications acceptées par la commission seront visibles sur le site cths.fr, page « programme du congrès ».

Pendant le congrès

Temps de parole

Pendant les séances de travail du congrès, le temps de parole est fixé à vingt minutes par communication, de manière à laisser place ensuite aux débats.

Équipement des salles

Les salles sont équipées d'un rétroprojecteur et d'un vidéoprojecteur. L'intervenant devra apporter ses fichiers sur une clé USB ou un CD.

Pour tout autre appareil nécessaire, *réservez-le impérativement au secrétariat du CTHS, au plus tard un mois avant le congrès* : congres@cths.fr ou 01 55 95 89 64.

La publication

La date limite de remise des textes des communications est fixée au 15 juin 2011.

Les actes du Congrès national des sociétés historiques et scientifiques sont publiés principalement sous forme électronique. Ils sont disponibles à la vente sur le site internet du Comité, www.cths.fr, où ils peuvent être téléchargés à l'unité ou au volume entier.

Cette forme de publication permet une diffusion internationale ; tout lecteur potentiel aura accès à votre l'article par une simple recherche de mot-clés sur internet par l'intermédiaire des moteurs de recherche.

Les volumes électroniques ont un titre et des références bibliographiques internationales ; ils sont préparés, remis aux normes et maquetés pour la publication. Ils sont répertoriés dans le catalogue des publications du CTHS, le copyright et le droit moral sur le texte restant la propriété de l'auteur.

L'acceptation d'une communication ne constitue en aucun cas un engagement de publication.

Les auteurs s'engagent formellement à présenter un texte original et inédit, et à le conserver inédit pendant un délai d'un an après l'issue du congrès. Le Comité des travaux historiques et scientifiques se réserve le droit de demander aux auteurs de corriger ou d'abrégier leur texte, ou d'en refuser la publication.

Il est impératif d'observer les *Instructions aux auteurs* qui figurent sur le site cths.fr dans la rubrique congrès.

Si une communication n'est pas publiée dans les dix-huit mois suivant le congrès, l'auteur pourra, s'il le désire, contacter le secrétariat afin de reprendre son manuscrit.

Modalités d'inscription au 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Université de Perpignan Via Domitia, 2-7 mai 2011

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 NOVEMBRE 2010.

L'inscription se fait uniquement auprès du secrétariat du CTHS.

Vous pouvez :

- soit vous inscrire en ligne sur cths.fr (paiement sécurisé) ; si vous proposez une communication, vous pourrez la saisir dans le formulaire d'inscription.
- soit envoyer un courrier au CTHS, 110 rue de Grenelle 75357 Paris cedex 07, portant vos nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, fonction, proposition de communication (et sa place dans les thématiques proposées), avec un chèque du montant des frais d'inscription (à l'ordre de : ASCSHS - Association de soutien aux congrès des sociétés historiques et scientifiques).

En cas d'annulation de la part du congressiste, les frais d'inscription seront remboursés sur appel téléphonique au 01 55 95 89 64 ou message électronique à congres@cths.fr jusqu'à 15 jours avant le congrès.

Frais d'inscription

- Intervenant : 23 €
- Co-intervenant : 15 €
- Auditeur : 60 €
- Membres de l'Association des amis du CTHS et des sociétés savantes : 23 €
- Accompagnateur (2 au maximum pour une personne) : 30 €
- Étudiants non salariés (joindre une photocopie de la carte d'étudiant) et chômeurs : gratuit
- Membres des sociétés savantes de Languedoc-Roussillon : gratuit

Contact pour les inscriptions et l'organisation du congrès

01 55 95 89 64 / fax : 33 (0)1 55 95 89 66

congres@cths.fr

adresse postale :

CTHS – 136^e congrès

110 rue de Grenelle

75357 PARIS CEDEX 07

FICHE D'INSCRIPTION

À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

ET À RETOURNER ACCOMPAGNÉE DE VOTRE RÈGLEMENT AVANT LE 11 NOVEMBRE 2010 À :
CTHS, 136^e CONGRÈS, 110, RUE DE GRENELLE, 75357, PARIS CEDEX 07

Intervenant ☉	Auditeur ☉
NOM :	
Prénom :	
Membre du CTHS	oui ☉ non ☉
Membre de l'Association des amis du CTHS et des sociétés savantes	oui ☉ non ☉
Appartenance à une (des) société(s) savante(s) :	oui ☉ non ☉
Si oui, auxquelles ? :	
Fonction au sein de cette (ces) société(s) savante(s) :	
Profession :	
Adresse personnelle :	
.....	
.....	
Téléphone :	
Fax :	
Mail :	
Adresse professionnelle :	
.....	
.....	
Téléphone :	
Fax :	
Mail :	
Accompagnateur 1	Accompagnateur 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Fonction :	Fonction :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
À quelle adresse souhaitez-vous recevoir les informations concernant le congrès ?	
☉ Adresse personnelle ☉ Adresse professionnelle	
Titre de votre communication :	
.....	
Votre communication intégrera de préférence le thème :	
☉ I ☉ II ☉ III ☉ IV	
sous-thème : ☉ A ☉ B ☉ C ☉ D ☉ E	
ou le colloque : ☉ I ☉ II	
Co-intervenant 1 (un seul résumé suffit)	Co-intervenant 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Fonction :	Fonction :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Les coordonnées COMPLÈTES des co-intervenants sont obligatoires	
suite au verso ➡	

Frais d'inscription

Auditeur	60 €
Membre d'une société savante de Languedoc - Roussillon	gratuit
Membre de l'Association des amis du CTHS et des sociétés savantes	23 €
Accompagnateur	30 €
Intervenant	23 €
Co-intervenant	15 €
Étudiant non salarié, chômeur	gratuit

Règlement à l'ordre de : ASCSHS

Vous connaissez sans doute des personnes intéressées par ce congrès. Vous pouvez leur transmettre la photocopie de cette fiche, ou nous fournir leurs coordonnées. Nous leur enverrons un dossier.

136^e Congrès
Perpignan
2-7 mai
2011

cths

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS INSCRIRE EN LIGNE : WWW.CTHS.FR



Résumé

Les propositions de communications parvenues sans résumé seront éliminées.

Directives pour la préparation du résumé

Le résumé devra comprendre environ 1000 caractères (espaces compris) et être collé impérativement dans le cadre ci-dessous. En outre, le résumé devra parvenir au CTHS par courrier électronique : congres@cths.fr, ou sous forme de disquette ou CD.

Un résumé doit viser à faire ressortir les points essentiels de la communication ; il en souligne les éléments nouveaux et les conclusions, de façon que tout lecteur puisse décider si son contenu présente suffisamment d'intérêt ou d'importance pour justifier la lecture du texte entier.

Il doit être intelligible par lui-même, utiliser des phrases complètes, de préférence à une simple liste de titres de chapitres. Le résumé ne doit donc prendre la forme ni d'une introduction générale, ni d'une table des matières. On y évitera le style « télégraphique » ou purement énumératif, mais on veillera à ce que soient mentionnés les mots clés qui décrivent l'article.

Le résumé devra faire clairement état des sources exploitées par l'auteur.

À envoyer au CTHS impérativement avant le 11 novembre 2010

Nom :

Titre ou fonction (cette information est indispensable et figurera dans l'ordre du jour et le recueil de résumés des communications) :

.....